

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2020**

Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique :

**Salle François MAURIAC, Rue du Professeur Arnozan  
Le LUNDI 9 NOVEMBRE 2020 à 18 H 30**

Bien entendu, l'ensemble des préconisations émises par le Conseil Scientifique quant au bon déroulé de cette séance seront mises en œuvre (mise à disposition de masques, de gel hydroalcoolique, règles de distance, etc.). Je vous remercie de bien vouloir penser à vous munir de votre propre stylo.

Par ailleurs, je vous informe que cette séance ne sera pas ouverte au public mais sera diffusée en direct sur la page Facebook de Talence afin d'en assurer la publicité.

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veuillez agréer, Mon cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

**Emmanuel SALLABERRY**

**ORDRE DU JOUR**

**RAPPORTEUR M. LE MAIRE**

- 1 - Approbation du procès-verbal des séances publiques du 10 juillet et du 21 septembre 2020
- 2 - Décisions municipales – Information du Conseil
- 3 – Adoption du Règlement Intérieur du Conseil Municipal de la ville de Talence
- 4 – Rapport d'activité général de Bordeaux Métropole – Année 2019
- 5 - Denrées alimentaires et boissons - Groupement de commandes ADARCE (Achats de Denrées Alimentaires pour les Restaurants de Collectivités et d'Entreprises) - Election de nos représentants à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes - Avenants n°4 et 5
- 6 - Réhabilitation du Groupe Scolaire Albert CAMUS – Commission d'Appel d'Offres
- 7 - Délégations et représentations du Conseil Municipal au sein de divers organismes extérieurs - Modification

**RAPPORTEUR M. DUART – Adjoint délégué à l'Education, au Péri-scolaire**

- 8 - Intervention d'animateurs de la Ludothèque de l'association Ludiloisirs et de jeunes en service civique européen de la Maison de l'Europe au sein des accueils péri-scolaires

**RAPPORTEUR M. JESTIN - Adjoint délégué aux Finances, aux Propriétés Communales**

- 9 - Exercice budgétaire 2020 – SPIC Régie des transports - Décision modificative N°1

- 10 - Subvention exceptionnelle au Centre social MIX-CITE – Gradins mobiles
- 11 - Subvention exceptionnelle au Centre social MIX-CITE – Spectacle « Laïques »
- 12 - Signature d'une convention de servitude de passage de câbles souterrains au profit d'Enedis

**RAPPORTEUR Mme RONDEAU – Adjointe déléguée à la Participation Citoyenne**

- 13 - Groupe de travail Participation Citoyenne – Modification

**RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT – Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail**

- 14 - Recrutement temporaire d'une intervenante en langue des signes
- 15 - Reconduction du poste de maçon
- 16 - Reconduction d'un poste d'Assistante de Direction au sein du service des Ressources Humaines
- 17 – Recrutement d'un poste d'Assistante de Direction au sein du Cabinet du Maire
- 18 - Recrutement d'un cuisinier à temps non complet

**RAPPORTEUR M. HANOTIN – Conseiller municipal délégué au Commerce**

- 19 - ADIE – Partenariat avec la Ville de Talence – Convention d'objectifs pour l'année 2020
- 20 - Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction de travail le dimanche accordées par M. le Maire au titre de l'année 2021

**QUESTIONS ORALES**

oOoOoOoOoOo

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 novembre 2020, s'est réuni Salle François Mauriac, le 9 novembre 2020 à 18 h 30, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

**PRESENTS** : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. DUART, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT, M. FARGUES, Mme MADRID, Mme CHABBAT, M. JOYON, Mme BONORON, M. CAZABONNE (à partir de la question 3), M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG, Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN (à partir de la question 3), M. DELGADO, M. GARRIGUES, Mme FRICOT, Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. DELLU, Mme ARMITAGE, M. MARTILY, Mme QUELIER

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : M. COLDEFY (procuration à Mme CHADEBOST), Mme MAURIN (procuration à Mme RAMI)

**ABSENTS** : M. CAZABONNE (pour les questions 1 et 2), M. HANOTIN (pour les questions 1 et 2)

**Mme Sophie RONDEAU a été désignée comme secrétaire de séance**

oOoOoOoOoOo

**M. LE MAIRE** : Mesdames, messieurs, mes chers collègues, je vous souhaite la bienvenue. Je vais vous demander de prendre vos places rapidement, s'il vous plaît. Je vous souhaite la bienvenue pour ce Conseil municipal du 9 novembre 2020.

Je voudrais, pour la première fois, saluer l'ensemble des personnes qui nous regarde en direct ou qui le fera en différé – pour ne pas utiliser d'anglicisme –, qui nous regarde aujourd'hui. Nous avons souhaité, indépendamment de l'épisode de la pandémie qui nous touche toutes et tous aujourd'hui, pouvoir faire cet exercice qui, en général, est public, mais il n'est pas forcément pratique de venir un soir à Peixotto en temps normal. Donc, vous souhaiter la bienvenue et vous remercier de nous regarder en vous promettant que nos échanges seront à la hauteur des enjeux qui sont les vôtres.

La Secrétaire de séance sera Mme Sophie RONDEAU. M. Mathieu COLDEFY a donné procuration à Mme CHADEBOST et Mme Tiphaine MAURIN a donné procuration à Mme Isabelle RAMI.

Sans attendre, madame la Secrétaire, vous pouvez, s'il vous plaît, nous faire lecture.

## **N° 1- Approbation du procès-verbal des séances publiques du 10 juillet et du 21 septembre 2020**

**M. LE MAIRE** : Ces comptes rendus appellent-ils des commentaires de votre part ? Non. Ils sont adoptés à l'unanimité. Merci beaucoup.

### **DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal des séances publiques du 10 juillet et du 21 septembre 2020. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par

41 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 10/11/2020

## **N° 2 - Décisions municipales – Information du Conseil**

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des questions sur ces décisions municipales ?

**Mme DE MARCO** : Cela concerne la décision n° 24. Suite à la préemption par Bordeaux Métropole pour le compte de la Ville de l'immeuble situé 45 rue Émile Zola dans le cadre d'un projet de végétalisation des espaces urbains, donc un projet d'aménagement d'une forêt urbaine, nous sommes contents de voir cette décision municipale. Nous en sommes ravis parce que c'est un petit peu ce que nous proposons dans notre programme municipal. Ma question est de savoir si justement pour ce projet, puisque vous avez décidé que c'était un projet urbain d'une forêt, il y avait eu une concertation avec les riverains. À ma connaissance, j'en ai parlé, ils ne se souviennent pas d'avoir été consultés.

**M. LE MAIRE** : Alors, vous décevoir un tout petit peu, la décision de préemption de créer est antérieure à la sortie de votre programme. Donc, nous pourrions nous féliciter que votre

programme ait repris nos propositions. Vous dire d'abord qu'effectivement nous avons demandé à Bordeaux Métropole de préempter cette parcelle, ce qui lui a été notifié le 9 mars. Nous espérons pouvoir acquérir définitivement au premier trimestre 2021 cette parcelle de manière à en être pleinement propriétaires après échange de signatures. Le conseil communal, qui rassemble l'ensemble des secteurs nord de la Ville, et notamment le secteur d'Émile Zola, sera consulté non pas sur la création particulière de cette forêt urbaine, mais d'une façon générale et dans le cadre du plan d'aménagement des places il y aura une concertation sur ce que l'on peut faire de l'ensemble de la parcelle. Je vous rappelle que le petit jardin partagé, qui est très vivant, qui est petit en taille, mais qui est un vrai îlot de vie sociale, est concerné, et puis il y a le délaissé métropolitain sur lequel il y avait le fameux garage à vélos qui est toujours là, et sur lequel je pense qu'il faut que nous ayons une réflexion au niveau de l'ensemble de la place. Comme nous le faisons d'habitude, les habitants seront concertés.

Y a-t-il d'autres questions sur ces décisions municipales ?

**Mme QUÉLIER** : En deux mots, qu'est-ce que Lumiplan ?

**M. LE MAIRE** : De quelle décision municipale parlez-vous ?

**Mme QUÉLIER** : N° 6.

**M. LE MAIRE** : Lumiplan, c'est tout simplement l'application Talence et moi. En tout cas, ce sont ceux qui nous font l'application Talence et moi. Vous savez, c'est l'application que nous avons sur nos téléphones portables. Elle est gratuite. Cela vous permet d'avoir le site Internet, mais configuré pour votre téléphone portable. Vous rappeler que trois villes ont fait ce choix-là : Bordeaux, Mérignac et Talence. Vous y retrouvez l'ensemble des informations de la Ville, mais accessibles sous format Smartphone et gratuites.

**Mme QUÉLIER** : J'ai une autre question sur la n° 18 : l'acquisition de produits d'entretien, d'hygiène et de maintenance. Je voulais savoir si la Ville a actuellement des protocoles de nettoyage qui excluent les CMR, les cancérigènes mutagènes reprotoxiques. Ces produits d'entretien recouvrent-ils ce type de protocole écoresponsable ?

**M. LE MAIRE** : Je vous confirme que la politique de la Ville est d'avoir ce genre de protocole. Je ne sais pas vous répondre exactement sur le terme que vous venez d'employer. Je propose que les services vous répondent directement sur ce qui est acheté, mais il est évident que tout ce que l'on peut faire d'abord est conforme à la réglementation qui nous oblige, et partout où nous pouvons faire du durable, nous le faisons. Je vous propose que nous vous répondions très précisément sur les produits vis-à-vis de votre question très précise à laquelle je ne pourrai pas répondre ce soir en séance.

**Mme QUÉLIER** : D'accord, merci.

**M. LE MAIRE** : Avez-vous d'autres questions ? Il n'y en a pas. Merci.

## DÉLIBÉRATION

«Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

<b>N° - DATE</b>	<b>OBJET / NATURE DE LA DECISION</b>	<b>BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE</b>
N° 1 4/09/20	Passation d'une convention pour la mise à disposition à titre gracieux du Stade Nautique Henri Deschamps en vue de l'organisation de séances de natation loisir pour l'année 2020/2021.	Association BORDEAUX ETUDIANTS CLUB – Pessac (33)
N° 2 4/09/20	Organisation de l'intervention d'un comédien pour la lecture d'extraits des 5 romans sélectionnés à l'occasion de la soirée du lancement du Prix des lecteurs – Escale du Livre 2021 le mardi 22 septembre 2020 à la Médiathèque Castagnéra.  Montant de la prestation : 325 € TTC.	Association ESCALES LITTERAIRES BORDEAUX AQUITAINE – Bordeaux (33)
N° 3 4/09/20	Passation d'un contrat de cession pour la programmation d'une balade contée « Conter nature » le samedi 19/09/2020 au Parc du Château des Arts.  Montant de la prestation : 300 € TTC.	ACROCS PRODUCTIONS – Targon (33)
N° 4 9/09/20	Passation d'une convention pour le prêt de matériel scénique du 25 au 28/09/2020 dans le cadre du spectacle « La petite histoire qui va te faire flipper ta race (tellement qu'elle fait peur) » du 25/09/2020 dans le bois de Thouars ou au Dôme en cas d'intempérie.	IDDAC – Le Bouscat (33)
N° 5 9/09/20	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Salle APS de l'école maternelle Georges Lasserre) pour l'année scolaire 2020/2021 afin d'y organiser des activités dans le cadre du « relais assistantes maternelles ».	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - Talence (33)
N° 6 9/09/20	Souscription d'un abonnement à une application mobile pour la ville incluant la location, la maintenance et l'hébergement pour une durée d'un an à compter de sa notification.  Montant de la dépense : 9 120,00 € TTC.	SAS LUMIPLAN VILLE - Paris (75)
N° 7 10/09/20	Passation d'une convention de partenariat et d'occupation d'un local sis 17 avenue Espeleta dans le cadre de la mise en place de la Bricothèque de la ville de Talence pour une entrée en vigueur à compter de sa signature jusqu'au 30/06/2022.	Association CLUB TALENSEL - Talence (33)

N° 8 11/09/20	Clôture de la régie d'avances « Atelier Création Talence » au 1 <sup>er</sup> octobre 2020 et cessation des fonctions de régisseur de Mme Corinne MENNE pour cette régie.	
N° 9 16/09/20	Mise à disposition à titre gracieux de locaux de la Médiathèque Castagnéra dans le cadre de l'organisation de 9 conférences relatives à l'histoire de l'art, iconographies et religions pour la saison 2020/2021.	Association ACCHLA – Talence (33)
N° 10 17/09/20	Désignation d'un huissier afin de procéder à des constats d'affichage pour les permis de construire obtenus par la Ville relatifs aux travaux de construction d'une couverture sur des terrains de tennis avenue de la Marne et aux travaux de réhabilitation du groupe scolaire Paul Lapie 9 rue du Général Bordas.	SCP BARRENECHE N – CAGNON M – Bordeaux (33)
N° 11 17/09/20	Passation d'un second avenant à la convention en date du 12/08/2020 pour la mise à disposition de nouveaux créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Mozart – Salle Fédération des Comités de quartier) pour l'année 2020/2021 afin d'y organiser des cours de langues et des ateliers.	Association L'ITALIEN AUTREMENT – Talence (33)
N° 12 18/09/20	Passation d'une convention à titre exceptionnel pour le prêt de véhicules municipaux pendant une semaine du lundi 28/09 au vendredi 2/10/2020 (trajets dans et hors du département de la Gironde).	Association CEMEA - Bordeaux (33)
N° 13 23/09/20	Décision de confier la défense des intérêts de la ville dans le cadre de l'appel interjeté par M. Benjamin SEYRAL à l'encontre du jugement prononcé par le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux le 22/07/2020, et ce, en vue d'obtenir la confirmation du montant de la créance de la ville et son acquittement auprès de la SA Allianz IARD suite à l'accident de la circulation dont a été victime cet agent de la ville.	SCP d'avocats LE BAIL – Bordeaux (33)
N° 14 24/09/20	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Salle Mozart) du 7/10/2020 au 30/06/2021 afin d'y dispenser des activités de chant choral.	Association CANTARANE – Talence (33)
N° 15 25/09/20	Organisation d'une conférence intitulée « Un Noël joyeusement éco-responsable » portant sur les modes de vie durables, le vendredi 27/11/2020 à la Médiathèque Castagnéra.  Montant de la prestation : 300 € TTC.	Association ECOLOGIRL – Bordeaux (33)
N° 16 29/09/20	Organisation d'ateliers d'origami à la Médiathèque Castagnéra les mercredis 28/10/2020 (thème Halloween), 2/12/2020 (thème Noël), 14/04/2021 (thème arrivée du printemps).	STUDIORIGAMI - - Bordeaux (33)

	Montant des trois prestations : 540 € TTC.	
N° 17 29/09/20	Organisation d'un spectacle pour les jeunes enfants basé sur le théâtre d'ombre dans la salle des animations de la Médiathèque Castagnéra le mercredi 3 novembre 2020.  Montant de la prestation : 800 € TTC.	Compagnie RIBAMBELLE – Nérac (47)
N° 18 1/10/20	Acquisition de produits d'entretien, d'hygiène et de maintenance jusqu'au 31 décembre 2021, après le terme des accords-cadres à bons de commande allant jusqu'au 31/12/2020, ou avant cette date si leurs montants maximum sont atteints.  Acquisition de produits d'entretien et d'hygiène – sols et surfaces à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2021 et jusqu'au 31/12/2021.  Montant estimatif total : 175 200 € TTC	Union des Groupements d'Achats Publics – Mérignac (33)  et  Association « Marchés Publics d'Aquitaine » - Bordeaux (33)
N° 19 1/10/20	Acquisition d'équipements de protection individuelle jusqu'au 31 décembre 2021, après le terme de l'accord-cadre à bons de commande n° 17/06-03 soit le 31/12/2020, ou avant cette date si son montant maximum est atteint.  Montant estimatif : 8 400 € TTC	Union des Groupements d'Achats Publics – Mérignac (33)  Association Marchés Publics d'Aquitaine – Bordeaux (33)
N° 20 2/10/20	Décision de confier la défense des intérêts de la ville dans le cadre de la requête déposée par MM. ZLATKOV et KOSTOV auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux à l'encontre de l'arrêté municipal n° 863/2020 du 5/06/2020 ordonnant le placement d'un animal dans un lieu de dépôt.	SCP d'avocats LE BAIL – Bordeaux (33)
N° 21 5/10/20	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Grand préfabriqué de Thouars) pour la saison 2020/2021 (hors vacances scolaires) afin d'y dispenser des activités sportives.	Association LE COLLECTIF DES PARENTS – Talence (33)
N° 22 5/10/20	Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Petit préfabriqué de Thouars) afin d'y dispenser des activités théâtrales pour la saison 2020/2021.	Association L'ECHAPPATOIRE – Talence (33)
N° 23 5/10/20	Passation d'un avenant à la convention en date du 2/09/2020 pour la mise à disposition de nouveaux créneaux d'utilisation de locaux municipaux (salle des Eclaireurs, salle OST) afin d'y dispenser des activités artistiques à dominante musicale pour la saison 2020/2021.	Association VOYAGE MUSICAL – Talence (33)
N° 24 6/10/20	Suite à la préemption par Bordeaux Métropole le 27/08/2020, pour le compte de la ville, de l'immeuble situé 45 rue Emile Zola	BORDEAUX METROPOLE – Bordeaux (33)

	(parcelle cadastrée section AP n°198) dans le cadre d'un projet de végétalisation des espaces urbains (projet d'aménagement d'une forêt urbaine) :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décision de signer une convention de portage et de mise à disposition transitoire avant cession afin de prévenir d'éventuelles dégradations.</li> </ul>	
N° 25 6/10/20	Passation d'une convention relative à trois sessions de formation au BAFA sur les périodes suivantes :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du 10 au 18 avril 2021 : Session d'approfondissement « L'enfant et l'eau » et Brevet Surveillant de Baignade PSC1 Frais pédagogiques pour le stagiaire : 395 € (incluant le repas)</li> <li>- Du 10 au 17 juillet 2021 : Session de formation générale Frais pédagogiques pour le stagiaire : 280 € (incluant le repas)</li> <li>- Du 24 au 31 octobre 2021 : Session de formation générale Frais pédagogiques pour le stagiaire : 280 € (incluant le repas)</li> </ul>	Association ARC EN CIEL – Bordeaux (33)
N° 26 7/10/20	Passation d'une convention pour l'organisation de prestations artistiques dans le cadre du projet d'éducation artistique et culturelle lié à la programmation de la pièce de théâtre « Est-ce que je peux sortir de table ? » programmée le jeudi 21 janvier 2021 au Dôme.  Montant global des prestations : 2 910 € TTC.	SMART COMPAGNIE – Bordeaux (33)
N° 27 7/10/20	Autorisation pour la Ville de procéder au dépôt d'un dossier de déclaration préalable pour l'installation d'un kakemono sur la façade du Château Margaut sis 412 cours de la Libération.	
N° 28 8/10/20	Passation d'une convention pour la mise à disposition de l'exposition « 100 seins » à visée pédagogique pour sensibiliser sur le dépistage du cancer du sein au Dôme du 1 <sup>er</sup> au 16 octobre.  Mise à disposition à titre gracieux.	Association « Jeune et Rose » - Saint-Paul (33)
N° 29 9/10/20	Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle « Enfant d'éléphant » le mercredi 14 octobre 2020 et mise à disposition de la salle polyvalente du Dôme dès le 13/10/2020.  Montant de la prestation : 100 € (net de TVA)	Association LES LUBIES – Bordeaux (33)  et  IDDAC – Le Bouscat (33)
N° 30 9/10/20	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN et BASTIANCIG (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le	

	cadre de la requête introduite par Madame Ghania ASSAOUI auprès du Tribunal administratif de Bordeaux à l'encontre de l'arrêté n° 109-2020 du CCAS en date du 24/07/2020 valant refus de reconnaissance de l'imputabilité au service de la maladie professionnelle déclarée le 13/01/2020.	
N° 31 12/10/20	<p>Passation d'un avenant n°1 sur les marchés suivants relatifs aux travaux afférant à la création de la maison des solidarités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 19/36-1 : Désamiantage – Plomb Montant de l'avenant : + 5 871,00 € TTC</li> <li>- 19/36-5 : Couverture – Etanchéité – Zinguerie Montant de l'avenant : - 3 643,12 € TTC</li> <li>- 19/36-9 : Chauffage – Ventilation – Plomberie Montant de l'avenant : + 1680,00 € TTC</li> </ul>	<p>SA VALGO – Petit Couronne (76)</p> <p>SAS SMAC – Mérignac (33)</p> <p>SARL JAMOT – Ribérac (24)</p>
N° 32 14/10/20	<p>Organisation d'une rencontre littéraire avec l'auteur d'origine ivoirienne GAUZ dans le cadre du festival 2020 « Lettres du monde – Un nouveau monde » à la Médiathèque Castagnéra le vendredi 20 novembre 2020.</p> <p>Montant de la prestation : 800 € TTC</p>	<p>Association LETTRES DU MONDE – Bordeaux (33)</p>
N° 33 16/10/20	<p>Passation d'accords-cadres à bons de commandes relatifs à l'organisation de classes de découvertes pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lot 1 – Organisation de classes de mer Dépense estimée : 67 500 € TTC</li> <li>- Lot 2 – Organisation de classes « vertes » Dépense estimée : 34 200 € TTC</li> <li>- Lot 3 – Organisation de classes « patrimoine » Dépense estimée : 39 000 € TTC</li> </ul>	<p>Association VALT 33 – Bordeaux (33)</p> <p>SAEML d'exploitation Centre Omnisports – Le Temple sur Lot (47)</p> <p>Association VALT 33 (pour son offre variante) – Bordeaux (33)</p>
N° 34 19/10/20	<p>Passation d'une convention pour la mise à disposition de créneaux d'utilisation de locaux municipaux (Grand préfabriqué de Thouars) afin de préparer et distribuer des colis alimentaires pour la saison 2020/2021.</p>	<p>Association « Espoir pour Tous » - Talence (33)</p>

Le conseil prend acte de ces décisions.  
Reçu en Préfecture le 10/11/2020

### N° 3 - Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal de la ville de Talence

**M. LE MAIRE** : Vous savez qu'à chaque début de mandat, tous les Conseils Municipaux doivent adopter leur règlement intérieur dans les six mois qui suivent l'installation. Nous avons été installés le 25 mai 2020. Vous rappeler quand même quelle a été la méthode de travail en

trois temps. Le premier temps a été l'analyse des dernières évolutions réglementaires par notre excellent service juridique. La réception des propositions de chaque groupe. Un groupe a même fait deux typologies de demandes politiques. Nous avons eu – c'était un engagement de ma part – une réunion constructive et très intéressante le 23 octobre sur ce qui avait été imaginé dans un premier temps, et puis quelles étaient aussi les éventuelles limites, y compris légales, que nous pouvions apporter à vos demandes. Trois types de modifications ont été adoptés dans le cadre de ce règlement intérieur. D'abord, les modifications prévues par la loi. C'est le cas notamment de la convocation du Conseil Municipal qui est faite de façon dématérialisée. C'est la loi du 27 décembre 2019. Le ROB, le rapport d'orientation budgétaire, au lieu du DOB, sachant que c'est une abréviation qui change chaque année. Peut-être que l'année prochaine nous reviendrons au DOB. Les modifications issues de l'ensemble des groupes, y compris du groupe majoritaire, permettent, dans certains supports – c'est le cas du Cité Mag – de proposer à chaque groupe de la minorité ou des oppositions un nombre de signes supérieur à ce qu'il devrait avoir si jamais nous appliquions les simples ratios. C'est notamment le cas et bien évidemment en particulier pour la liste Nouvel esprit Talence. Nous avons également demandé une adresse mail précise pour adresser une demande d'information, de manière qu'elle soit traitée. Nous avons pris en compte un certain nombre de demandes formulées par les oppositions, notamment sur la conservation des comptes rendus. Ils seront conservés six ans contre une année aujourd'hui. Le préambule sur le rôle du Conseil Municipal nous a été demandé. Nous l'avons repris *in extenso*. La possibilité pour les cadres de la collectivité d'apporter des éléments de réponse à vos questions sans pour autant pouvoir participer au débat, puisque je vous rappelle que les débats du Conseil Municipal sont strictement réservés aux conseillers municipaux justement. Et puis, la mise en ligne des comptes rendus sommaires également sur le site Internet de la Ville. Vous nous avez transmis un certain nombre de choses indirectement et nous avons aussi donné une suite favorable au fait que les tribunes rédigées par les groupes d'opposition soient présentes sur le site Internet de la Ville.

Tout cela pour dire que ce règlement a été amélioré. Nous pouvons considérer que sur les précédentes mandatures et celle à venir les oppositions comme la majorité ont eu tout le loisir de pouvoir s'exprimer dans un cadre constructif et respectueux des choix électoraux des uns et des autres. Ce règlement se veut très ouvert. Il y a un certain nombre de limites comme le temps de parole que je n'ai pas souhaité retenir, de manière à ce que la parole puisse s'exprimer librement. Mais nul doute que cela va recueillir votre validation, ou pas.

Y a-t-il des demandes de parole ?

**Mme RAMI** : Vous venez de dire que nous aurions accès à une page Internet de la Ville. Excusez-moi, je suis peut-être allée un petit peu vite dans le règlement intérieur, mais où est-ce écrit ?

**M. LE MAIRE** : Vous nous avez demandé de pouvoir accéder et je vous confirme que vous avez, depuis quelques jours maintenant, sur le site Internet de la Ville, une rubrique qui s'appelle « Tribune libre » et qui est en ligne. C'était votre demande qui a été exprimée juste

après notre réunion du 23 octobre. Quand je vous dis que vous avez été écoutés, je vous le confirme. C'est l'article 25.

**Mme DE MARCO** : Cela a-t-il été ajouté précisément ?

**M. LE MAIRE** : « *Ces tribunes d'expression seront reproduites à l'identique sur le site Internet de la mairie dans un espace dédié.* » C'est le paragraphe n° 3.

**Mme RAMI** : Dans un espace dédié, nous sommes bien d'accord que ce n'est pas le Talence Mag qui est mis en accession et on clique dessus.

**M. LE MAIRE** : Non, non, non. Vous pouvez aller regarder même en direct sur le site. Cela s'appelle exactement « Tribune libre », je crois. C'est une sous-rubrique qui permet d'accéder directement à ce que vous avez rédigé. Je dis « vous », c'est également le cas de ce que rédige Nouvel esprit Talence.

**Mme RAMI** : C'est bien, mais c'est dommage de l'apprendre maintenant, de ne pas avoir en retour suite à mon courrier ou demande. Nous ne savions même pas que nous avions depuis hier ou aujourd'hui un espace dédié sur le site de la Ville.

**M. LE MAIRE** : Madame RAMI, vous nous avez demandé lors de la réunion du 23 octobre (cela fait donc une dizaine de jours et il s'est depuis passé un autre confinement que nous avons géré) : pouvons-nous avoir accès ? Le Conseil Municipal est un espace de débats. Je vous dis ce soir que depuis quelques jours ce que vous écrivez et donc chaque mois sera changé. C'est ce que font plein de villes et cela ne pose aucun souci. J'ai quelques exemples à votre disposition de villes qui ne le font pas et j'aurais beaucoup d'exemples à vous donner si vous le souhaitez, mais en tout cas pour le cas de Talence, votre tribune ainsi que celle du Nouvel esprit Talence sera reproduite *in extenso*. C'est précisé dans le règlement intérieur du Conseil Municipal qui vous a été transmis il y a une semaine par voie normale.

**Mme RAMI** : Puis-je parler sans le masque ?

**M. LE MAIRE** : Bien sûr. Nous l'avons autorisé. Nous avons toujours dit que si on s'abstient de parler, on porte le masque. Vous pouvez l'ôter quand vous parlez, je pense que ce sera plus intelligible.

**Mme RAMI** : Merci. L'intervention concerne le sujet un petit peu plus global du règlement intérieur. Nous avons fait le souhait, dès le premier Conseil Municipal d'installation, que les Conseils Municipaux ne soient pas une chambre d'enregistrement, mais bien un lieu de débat démocratique et citoyen. Le règlement intérieur que nous devons voter aujourd'hui en pose les bases fondamentales par le droit à débattre et le droit de l'opposition. Ce que vous nous présentez aujourd'hui n'a pas évolué structurellement depuis 1995. C'est quand même assez irréal qu'en 30 ans il n'y ait pas eu de possibilité de moderniser ou d'adapter ce règlement intérieur. Vous aviez aujourd'hui l'occasion unique de mettre en application ce que vous prônez et ce que vous communiquez : la démocratie, le débat citoyen et le travail avec l'ensemble de l'équipe municipale et les services. Là, vous passez à côté. Excusez-moi l'image, vous ratez l'essai. Comment voulez-vous êtes crédibles avec ce règlement qui est

largement en dessous des recommandations de l'AMF et de différents règlements intérieurs que j'ai pu lire ? Non seulement vous démontrez la volonté de ne pas faciliter le travail des élus d'opposition, mais vous délaissez en plus le travail et les avis des citoyens dans la politique de la Ville.

Sur la préparation de ce document, vous avez apporté quelques éclaircissements. À mon tour également d'apporter les éléments sur lesquels nous avons pu constituer ce règlement intérieur. Dès le premier Conseil Municipal, nous avons demandé à avoir accès au règlement intérieur. Le temps que cela arrive, tout début juillet nous vous avons répondu – vous avez toutes nos propositions. Ce n'est que trois mois et demi après, en octobre, à un mois de l'échéance réglementaire du vote de ce RI que l'on nous demande de mettre en place une réunion. Cette réunion, nous l'avons tenue avec Mme QUÉLIER et moi-même dans un lieu où il y avait trois personnes des services, votre première adjointe et vous-même. Il y avait quand même un bel équilibre des forces lors de cette réunion. Autant dire que nos propositions structurantes ont vite été balayées et démolies sur des bases juridiques et réglementaires où nous n'avions aucune possibilité de contre-argumenter. C'est pour cela que je vous ai envoyé une semaine après, après recherches documentaires, juridiques, un document un petit peu plus abouti dans lequel, effectivement, je demandais une page Internet parce que j'avais vu que certaines communes métropolitaines y avaient accès. C'est pour cela que je m'étonne aujourd'hui. Sur ce courrier, je n'ai rien eu : pas un retour, pas un accusé de réception, rien. Lettre morte. Nous recevons juste un RI cinq jours avant.

C'est factuel et pose les bases de votre vision du débat d'idées et de la démocratie. Cette démocratie, ce n'est pas seulement le fonctionnement de l'opposition et de ses droits, mais c'est aussi et surtout la participation citoyenne. Votre démocratie locale est fondée sur un quasi-monopole de votre majorité pour administrer la Ville. La démocratie pluraliste ne saurait exister sans que les minorités politiques et l'expression citoyenne soient protégées, sans que des droits spécifiques ne leur soient reconnus. Il en va de la balance des pouvoirs. Vous allez sûrement nous rétorquer que c'est faux, qu'il y a des conseils communaux, que des groupes de travail existent, que nous sommes de mauvaise foi, que nous n'en avons jamais assez et que vous souhaitez de la souplesse. Alors, pourquoi ne pas préciser le rôle de ces instances de concertation que sont les groupes de travail et les conseils communaux dans les débats en Conseil Municipal ? Pourquoi ne pas expliquer comment initiative et participation citoyenne sont intégrées aux futurs choix de la vie locale ? Pourquoi ne pas faciliter le travail des élus d'opposition dans la préparation des Conseils Municipaux ? Si vous voulez que ces Conseils Municipaux soient des espaces de délibérations, de débats et de prises de décisions pertinentes, alors donnez-nous en les moyens et ne réduisez pas nos possibilités de travailler en amont. Quand nous recevons les délibérations, c'est cinq jours francs avant le jour du Conseil Municipal. Là-dessus, il faut que nous acquérions toute la puissance et tout le fond de ces sujets. Comment voulez-vous qu'en cinq jours avec deux jours de week-end, des horaires de mairie, nos travaux, nous arrivions à travailler correctement et à tout comprendre ? Vous refusez également la mise en place de commissions. Certes, elles ne sont pas obligatoires, mais ces commissions permettent, par leur organisation, un niveau d'échanges préalables, de compréhension et d'étude des projets. Vous appelez cela de la souplesse.

Certes, il en faut, c'est sûr, mais elle doit être associée à un certain formalisme, car autrement vous paralysez les propositions citoyennes et le travail de l'opposition. Vous étouffez le développement de circuits qui permettent de renforcer la transparence de l'action en faveur de l'intérêt général. Vous vous protégez derrière la loi alors que cette dernière ne vous interdit pas de mettre en place ce que nous proposons.

La communication, vous venez d'en parler. Effectivement, nous avons eu une petite réussite, puisque nous avons eu la page Internet de la Ville. Vous avez aussi un journal municipal mensuel et un compte Facebook. Nous le répétons, nous avons eu cette page sur le site Internet, mais nous demandions également que les tribunes d'expression libre puissent être entièrement partagées. Vous nous donnez juste un petit peu plus, la proportionnelle. Il n'y a pas de règles sur les tribunes d'opposition. Nous pourrions avoir chacun une page.

Cela veut dire que ce règlement intérieur est conformiste, minimaliste et démodé. Désolée, 30 ans que cela ne bouge pas, à un moment donné il faut quand même faire bouger les lignes. Ce règlement intérieur, qui est dépassé et ancien, qui ne laisse pas place à la construction et à la préparation de débats, nous voterons contre. Merci.

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas vraiment une surprise. Il y a beaucoup de choses rédigées à l'avance dans votre intervention. Vous demandez que nous puissions avoir un espace de débats, mais vous faites des choses qui sont déjà préécrites avant que nous ayons le temps d'en discuter.

Il y a une première chose qui me perturbe beaucoup dans votre intervention, madame RAMI, c'est quand vous dites : « Bonjour la répartition politique ! ». L'administration de cette Ville, le directeur général, les services juridiques que vous aviez autour de la table sont des fonctionnaires. Ces fonctionnaires sont, par la loi, neutres. Ils ne sont pas là pour servir tel ou tel parti ou telle ou telle obédience. Il y avait donc une répartition équitable d'une personne par groupe : Mme QUÉLIER, Mme FABRE-TABOURIN pour la majorité, et vous pour Talence en Transition. Quand vous parlez d'eux, je vous invite à ne pas leur faire montre qu'ils seraient aux ordres de quelqu'un. Ce sont des gens qui étaient autour de la table parce que le directeur général des services et le service juridique ont la charge de faire respecter et d'établir des règlements qui soient conformes à la loi et de répondre aux différentes questions que vous avez posées, ainsi que M. BARDIN, par mail un petit peu avant vous ou un petit peu après, je ne sais plus, et Mme QUÉLIER, qui nous ont donné à réfléchir.

Vous nous dites : « Nous avons eu un mois pour nous retourner ». Vous nous avez demandé de pouvoir porter les observations jusqu'à début juillet. Nous avons eu un certain nombre d'échanges. Ce que vous oubliez de dire dans votre intervention, c'est que la quasi-totalité de ce que vous avez demandé a été reprise *in extenso* dans ce règlement intérieur. Alors évidemment, pas tout. Évidemment, je dis, parce que vous semblez vous plaindre d'une situation qui est valable dans les 36 000 communes de France. Ce que j'observe, c'est que ce que vous trouvez extraordinaire vis-à-vis par exemple de vos nouveaux amis à la Métropole, la répartition des groupes dans les pages, les sites Internet, et mieux encore les commissions, vous trouvez cela extraordinaire à la Métropole et quand nous sommes à la mairie, c'est démodé. C'est surprenant. Je prends un exemple de la commission. Nous avons

une commission transports à la Métropole. La proposition de la nouvelle majorité, de l'exécutif a été de créer des groupes de travail. Donc, c'est extraordinaire le groupe de travail à la Métropole et c'est affreux lorsqu'il s'agit de Talence. C'est tout le moins un peu schizophrénique. C'est-à-dire que vous faites le procès d'une opposition qui – je vous le dis avec la plus grande des sincérités – a tout loisir de s'exprimer et bien plus que dans certains endroits. Vous faites état de choses qui sont valables dans toutes les communes. Les cinq jours francs dont vous parlez dans les envois, c'est le Code général des collectivités territoriales qui l'impose. Vous me dites : « Vous pourriez faire plus », mais vous semblez oublier le travail administratif qu'il y a. Nous ne sommes pas en train de retenir les dossiers en nous disant : « Nous allons leur donner le plus tardivement possible ». Pourquoi ce fonctionnement que vous trouvez désuet est là depuis 30 ans ? D'abord, je ne suis pas sûr qu'il soit là depuis 30 ans, parce qu'il y a tout un tas de choses qui ont évolué. C'est le cas d'Internet par exemple. C'est tout simplement que cela procède du fonctionnement normal de cette municipalité. Il y a certaines municipalités, y compris certains de vos amis, qui ont limité le temps de parole. Ce n'est pas notre cas. Il y a certaines municipalités, c'est le cas de vos amis, qui ne mettent pas les tribunes des oppositions sur leur site Internet.

**Mme DE MARCO** : De quels amis parlez-vous ? Je ne comprends pas bien.

**M. LE MAIRE** : Madame DE MARCO, il est précisé que c'est le Maire qui donne la parole. Je pensais que quelques semaines au Sénat vous auraient permis... mais apparemment pas. Mais je vous donnerai la parole si vous le souhaitez.

Donc, tout ce que vous ne trouvez pas bien chez nous, y compris nous couper la parole d'ailleurs, vous trouvez cela extraordinaire quand vous faites quelques centaines de mètres. Madame RAMI, j'ai juste envie de vous répondre factuellement. Les urnes ont donné leur verdict le 15 mars. Ce que nous vivons depuis le 15 mars nous démontre sur tout un tas de décisions la concorde et l'apport également de l'opposition puisque vous nous avez apporté des propositions que nous avons reprises. L'inverse n'est jamais vrai. Depuis le 15 mars, j'attends la moindre communication de votre part ou de votre groupe pour savoir si nous avons fait quelque chose de bien. Mais j'attendrai. Nous avons encore cinq ans et demi devant nous. Je crois que cela mérite mieux. Je crois que cela mérite aussi de rappeler concrètement que 90-95 % des délibérations – je n'ai pas le chiffre exact – nous les prenons à l'unanimité pour le bien commun et l'intérêt général. Et que tout ce que nous faisons là est le reflet de ce que nous pouvons vous proposer. Vous avez le droit de ne pas être d'accord, c'est votre droit le plus absolu, mais quand je me compare ou quand je compare ce qui est fait ailleurs, y compris à la Métropole, vous ne pourrez pas dire autre chose que les droits de l'opposition à Talence sont majorés par rapport à ce qu'il y a dans d'autres villes. Je comprends que cela vous ennuie, que vous ne puissiez pas critiquer telle ou telle ville, mais factuellement – et je pourrais vous en faire la preuve si vous le souhaitez, ne serait-ce que par exemple sur la présence des tribunes politiques sur les sites Internet, je peux vous le dire, nous avons fait le tour, il ne faut pas se contenter de niveler par le bas, nous avons essayé de donner une suite favorable à toutes vos demandes. Je crois fondamentalement que le groupe de travail est un espace libre de discussions, qui nous permet de préparer tout un tas de décisions et de délibérations. Votre choix, en tout cas pour certains, a été de ne pas y participer. C'est votre

décision. Mais ne venez pas reporter sur la majorité les choix qui sont les vôtres. En tout cas, en tant que Maire de tous les Talençais, quels qu'aient été les votes, je suis le garant du respect de la parole, y compris les oppositions, et croyez-moi, je la respecterai. Cela ne nous empêchera pas de ne pas être d'accord, cela ne nous empêchera pas forcément d'avoir les mêmes appréciations, mais je crois que c'est dans ce débat sain et démocratique que l'on trouve les meilleures décisions pour la Ville.

**Mme RAMI** : Je voudrais quand même rétablir ce que vous avez énoncé en premier, à savoir les services. Vous avez un petit peu déformé mes propos. Je n'ai pas du tout dit qu'ils étaient contre nous. J'ai juste dit que nous nous retrouvons face à des gens avec des compétences juridiques et réglementaires que nous n'avons pas. Donc, il était compliqué de pouvoir contre-argumenter. Je n'ai pas du tout dénigré le travail des services. Ce n'était pas du tout mon propos.

Deuxième chose, vous avez parlé de la Métropole. La Métropole, effectivement, vous avez pris la présidence d'une commission. Ces commissions sont quand même bien là pour préparer les délibérations. Vous le savez bien. Vous avez demandé en plus l'organisation de groupes de travail. Ce sont vraiment des choses dont vous connaissez l'organisation. La commission prépare les délibérations, prédiscute, échange et les groupes de travail permettent d'abonder ou de réfléchir. C'est complémentaire. Quand nous vous disons que nous avons besoin d'avoir un petit peu plus de temps pour préparer les délibérations et pour nous emparer des sujets, ces commissions qui sont factuelles, qui sont convoquées régulièrement, nous permettent de nous emparer des sujets. Ce que vous mettez en place avec des groupes de travail ou les conseils communaux, c'est de la concertation. La concertation, elle doit pouvoir aider le débat public. Un groupe de travail n'est pas formel. Vous pouvez le convoquer une fois par an ou une fois tous les six ans, quand vous le voulez. Cela veut dire que de façon redondante ou habituelle l'on ne fait pas travailler ces gens, tout le monde, même les élus, nous avons la possibilité d'intégrer ces groupes de travail. Ce que nous demandons, c'est d'avoir des temps précis, des temps où les élus peuvent discuter entre eux. Dans les commissions, il n'y a pas que des élus. On peut aussi faire venir des personnes extérieures, sachant que l'on n'est pas décisionnaire dans les commissions.

Après, vous parlez d'un fonctionnement normal de mairie. Je ne sais pas, je ne peux pas vous dire. Ce que je regrette, c'est que vous ne vous soyez pas emparé de ce règlement intérieur pour le dépoussiérer, pour le mettre à la page, et pour pouvoir écrire ce que vous dites là, à savoir comment les citoyens travaillent, comment l'opposition travaille, quels sont nos droits d'expression. C'était cela. Moi, je ne peux pas me comparer. Mes amis, je reprends l'expression de Monique, je ne sais pas de qui vous parlez dans mes amis. Dans le courrier que je vous ai fait, je vous avais déjà cité des villes qui avaient ouvert une page Internet : Cenon, Artigues-Près-Bordeaux, Mérignac, Bordeaux. Je les avais. Après, je n'ai pas fait un plus grand tour. Il y a de la jurisprudence qui existe sur des points que nous vous avons aussi fait remonter. Je vous l'avais mis dans le courrier. Je n'ai pas eu de réponse non plus. Je trouve cela un petit peu indélicat. Je vous fais un courrier, j'attendais au moins que l'on me dise : « J'ai bien pris réception du courrier ». Je ne savais pas ce que vous alliez en faire.

**M. LE MAIRE** : Madame RAMI, quand vous parlez de choses démodées, je pense que je pourrais reprendre *in extenso* les propos de Mme DE MARCO en 2014. Oui, nous avons les références que nous pouvons. Je ne suis pas sûr que nous ne trouverions pas exactement la même chose. Je refuse catégoriquement que vous puissiez vraiment laisser penser que nous nous contentons du minimum. Vous dites : « Vous nous avez proposé des groupes de travail à la Métropole ». C'est faux. C'est votre majorité qui a proposé un groupe de travail, ce n'est pas la minorité. Ni même la composition dont nous venons d'obtenir à l'arraché que nous puissions en faire partie. Vous vous rendez compte, madame RAMI, la commission de déplacement, vous devez bien la connaître, vous êtes conseillère métropolitaine déléguée, il a fallu se battre pour que l'opposition y soit. Cela ne vous choque pas. Mais ici, il faudrait faire plus blanc que blanc. C'est vraiment surprenant. Je vous assure, nous venons juste d'avoir cette information. Reprenez les débats.

Vous me dites : « J'aimerais voir écrit dedans ». Le règlement intérieur de la Ville de Talence détermine un certain nombre de règles fondamentales qui ne régissent pas toutes les règles de la démocratie participative, ou quoi que ce soit. C'est un document. Je ne comprends pas. La démocratie participative n'est pas dans le règlement intérieur. Le règlement intérieur, c'est une règle du jeu entre différents conseillers municipaux. Cela n'a pas à avoir vocation à être un texte fondamental sur tout, et surtout sur la Ville.

Et puis, pardon, vous semblez dire : « Il y a des groupes de travail, il y a des commissions », etc., etc. Encore une fois, je vous l'ai dit, quand je parle en Conseil Municipal, c'est indiqué sur un procès-verbal qui a force après. Ce n'est pas simplement l'écrire dans un règlement intérieur. Toutes les paroles que l'on peut dire sont après validées. Vous me dites : « On a fait des groupes de travail, des commissions ». Moi, ce qui m'intéresse, c'est l'efficacité. Nous vivons dans un monde où nous avons des réunions préparatoires avant la commission afin de déterminer le travail. À un moment ou à un autre, il y a des commissions statutaires qui sont dans la loi. Que cela vous plaise ou non, elles sont listées dans la loi. Ces commissions sont à Talence. Vous dites que vous n'avez pas de décisions. Ces commissions ont un pouvoir de décision. La commission d'urbanisme, la commission d'appel d'offres. Nous en avons tenu une cette semaine. Elles ont cette représentation. D'ailleurs, vous oubliez de dire que cette représentation est parfois supérieure à celle que vous donneraient les urnes. Surtout, ce qui m'intéresse, c'est que sur une thématique donnée il puisse y avoir un travail qui se fasse sur une instance et qu'après cette instance soit chargée de nous délivrer ce message-là, et pas de faire des groupes de travail qui seront parallèles à des commissions. Sinon, on fait des commissions Théodule avec des gens qui sont mobilisés pour cela, et je crois que nous avons vraiment mieux à faire.

**M. CAZABONNE** : Pardon pour mon retard dû aux encombrements de la circulation sur la rocade. Je n'ai pas parlé des boulevards ni des pistes cyclables.

J'ai été extrêmement surpris par les propos d'Isabelle RAMI. Heureusement, aujourd'hui le ridicule ne tue plus. Il dérange. Sinon, nous serions en deuil. Pourquoi dis-je cela ? Quand j'entends Isabelle RAMI parler, monsieur le Maire, de votre manque de démocratie, d'ouverture, il faut réaliser que nous sommes en train de discuter de commissions, de

présence sur un journal municipal, des choses extrêmement importantes, mais qui ne sont pas du côté de la décision de l'exécutif. Pour donner des leçons, il faut être exemplaire. Il n'y a pas deux Isabelle RAMI : une à Talence, une à la Métropole. À la Métropole, on partage les documents, les commissions, les groupes de travail. Par contre, alors que c'était une habitude depuis des années, le partage des responsabilités est exclu. Monsieur le Maire, vous n'avez pas compris, dépoussiérer, c'est cela, on enlève ceux qui étaient les partenaires au nom de la démocratie. Et puis, on vient donner des leçons ici. J'ai été extrêmement choqué par cette intervention, parce que c'était vraiment le regarder par le petit bout de la lorgnette. On ne peut pas être blanc d'un côté et noir de l'autre.

**M. LE MAIRE** : Merci, monsieur le Sénateur.

**Mme DE MARCO** : Nous ne sommes pas là pour faire du ping-pong et pour régler des problèmes Métropole/mairie.

**M. LE MAIRE** : C'est bien de rappeler la cohérence, madame DE MARCO.

**Mme DE MARCO** : Non, non, non, mais je vous le dis, parce que, monsieur le Maire, cela fait un petit moment que vos réflexions et vos remarques sont vraiment désobligeantes. Isabelle RAMI représente ici l'ensemble du groupe Talence en Transition et parle en notre nom, pas en son nom propre.

Ensuite, je vois que vous avez vraiment besoin de reconnaissance et vous avez besoin d'être félicité de tout ce que vous avez fait depuis le 15 mars. Nous ne vous avons pas assez félicité. Là, elle vous vexé parce qu'elle est en train de vous dire en notre nom propre que nous n'allons pas voter ce règlement intérieur pour la bonne raison que celui-ci ne correspond pas du tout à nos attentes. Nous avons deux commissions obligatoires, il me semble, finances et urbanisme et rien d'autre. Appel d'offres. Finances, non, excusez-moi, mais vous avez tout de même accepté la présidence de la commission finances à la Métropole.

La majorité de la Métropole était bien la vôtre précédemment. Je pense que nous n'avons pas du tout de leçons à recevoir de ce qu'a fait la majorité précédente à la Métropole. Mais ce n'est pas le débat ici, je suis désolée.

Ensuite, je trouve qu'il y a quand même un manque de respect quand la représentante de Talence en Transition, au nom des élus, vous écrit et n'a pas de réponse ; la réponse étant préparée pour le Conseil Municipal. Je ne connais pas ce genre de pratique, c'est-à-dire que nous faisons tous un retour avec elle de la réunion qu'il y a eue et nous n'avons pas de réponse. Est-ce correct ? Non, c'est un manque de respect des élus de l'opposition.

Manque de respect également quand nous vous disons que normalement nous devrions avoir un local permanent pour pouvoir nous réunir. Nous avons un local qui n'est pas permanent, qui est semi-permanent, avec des horaires, etc. Nous n'avons pas de locaux appropriés pour nous. Normalement, c'était quelque chose qui aurait pu être dans le règlement intérieur, mais nous ne l'avons pas obtenu.

Quant aux cinq jours francs, c'est a minima ce qu'il faut. Je ne connais pas de municipalité qui fait trois jours. Je n'en connais pas. C'est cinq jours. Donc, il n'y a pas de fleur, il n'y a pas de geste que vous avez fait. Quand nous vous disons que ce règlement n'a pas tellement évolué depuis 30 ans et qu'il est dépassé, je comprends que vous soyez vexé. Donc, vous cherchez des arguments tout à fait à côté qui n'ont pas lieu d'être dans ce Conseil Municipal. Je suis désolée. C'était ma petite colère.

**M. LE MAIRE** : Oui, vous pouvez vous draper dans votre colère si vous le souhaitez. Je note que vous demandez que nous ne parlions pas de la Métropole, mais votre première proposition est de reparler de la Métropole. Je n'ai pas bien compris. Oui, vous ne pouvez pas vous en empêcher, je me doute.

Vous venez de dire que vous ne disposez pas de locaux permanents. C'est juste incroyable quand même ! Vous disposez de locaux avec des espaces qui vous sont réservés dans la salle des Malerettes.

**Mme DE MARCO** : Oui, mais avec des horaires.

**M. LE MAIRE** : C'est tous les jours de la semaine. Vous disposez des clés. Vous nous avez dit : « J'aimerais avoir un local pour stocker », nous vous l'avons donné. Quand vous réservez une salle, pouvez-vous me dire, madame DE MARCO, si une fois depuis des années – et cela fait quand même très longtemps que vous êtes dans l'opposition – nous vous avons refusé une salle pour l'opposition ? Jamais.

**Mme DE MARCO** : (inaudible).

**M. LE MAIRE** : Madame DE MARCO, je ne vous ai pas coupée. C'est compliqué de ne pas couper la parole. Jamais nous ne vous avons refusé la moindre salle. Vous avez des locaux qui sont situés salle des Malerettes. Vous nous dites : « Monsieur le Maire, cela ne nous va pas ». Nous avons expliqué à Mmes RAMI et QUÉLIER que dans d'autres locaux – mais cela ne veut pas dire que cela ne préjuge pas du futur – réserver un local de façon permanente 7 jours sur 7 aboutirait au fait d'exclure des associations qui en sont aujourd'hui bénéficiaires. Nous vous avons fait cette proposition. On vous a dit : « Vous avez vos locaux aux Malerettes et on vous propose toutes les salles ». Cela allait bien quand il n'y avait ni les caméras ni le Conseil Municipal et cela ne va plus dès lors qu'il y a un peu de médiatisation. C'est regrettable. En tout cas, je ne suis – je vous le dis, ma chère collègue – vexé de rien du tout. Ce qui m'intéresse, c'est que les Talençaises et les Talençais soient contents du travail que nous faisons collectivement et surtout pas le maire. Cela, c'est ce qui m'importe, pas les jugements partisans, ou telle ou telle chose. Croyez-moi – je vous l'ai dit tout à l'heure –, j'aurai beaucoup de respect pour votre parole, individuellement et collectivement. C'est un engagement que j'ai pris le jour de mon élection. Vous avez pu le voir depuis trois ans et pour les cinq ans à venir vous verrez que je tiendrai toujours cette promesse. J'espère qu'il en sera de même dans d'autres strates de négociation avec d'autres postures.

**M. DELLU** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est quand même la déception, plus que l'étonnement, qui marque ces débats. Je rappelle quand même que le règlement intérieur

d'un Conseil Municipal, c'est l'organisation de la démocratie locale. C'est l'organisation du débat par ceux que les citoyens ont très modestement choisis pour les représenter. Donc, ce n'est pas un sujet anodin sur lequel nous pouvons passer très, très rapidement, sous prétexte que ce n'est que de la technocratie et des dispositions administratives. Non, pas du tout.

Je vous rappelle aussi que Talence est une ville de 43 000 habitants. Ce n'est pas une petite ville de 1 200 habitants qui a une petite poignée d'agents pour ses services, qui a une toute petite poignée d'élus pour tout faire fonctionner. Non, Talence est une ville de 43 000 habitants qui a les moyens politiques, citoyens, au niveau des administrations pour fonctionner de façon satisfaisante et en tout cas de façon plus transparente, plus innovante.

Franchement votre argument sur la Métropole, heureusement, monsieur CAZABONNE, que la droite a perdu la majorité, sinon vous n'auriez rien eu à dire. Talence, cela fait 30 ans qu'on rit de nous. N'allez pas nous expliquer que votre règlement intérieur est formidable à partir du moment où nous, nous vous disons, depuis longtemps pour certains : « Non, il n'est pas satisfaisant ». Vous nous dites : « Nous vous donnons l'ordre du jour cinq jours francs avant ». Oui, c'est le minimum imposé par la loi. Cela fait 30 ans que nous vous disons : « Nous aimerions bien l'avoir, sept, huit, dix jours avant », comme cela se fait dans des tas de villes de 43 000 habitants ou plus et même dans des tas de villes de 43 000 habitants ou moins. Donc, c'est quand même un minimum. C'est exactement la même chose pour les commissions. Il y a quand même une nuance fondamentale entre une commission et un groupe de travail. Vous le savez bien. La commission se réunit obligatoirement en traitant obligatoirement dans des délais fixés souvent par le règlement intérieur des sujets qui vont être traités ensuite en Conseil Municipal. Ce n'est pas du tout un groupe de travail qui se réunit quand le maire le convoque quand il a envie. C'est ce qui est marqué dans le règlement intérieur que vous nous proposez. Donc, ce n'est pas du tout la même chose. C'est beaucoup plus transparent, c'est beaucoup plus rigoureux. Vous avez participé, on était ensemble à la commission des finances à la Métropole. Je participe avec mes collègues de l'opposition départementale à la commission des finances où il y a d'ailleurs le même nombre d'élus de la majorité et de la minorité, au Département. C'est quand même rigoureusement différent d'un groupe de travail sur lequel c'est beaucoup plus informel, et en tout cas nettement moins, entre guillemets, si vous me passez cette expression, transparent puisque ce n'est pas obligatoire et ce n'est pas réglementé dans son fonctionnement, ce qui est le cas d'une commission.

Enfin, dernière chose, puisque c'est l'occasion, vous pouvez très bien, par exemple, limiter le temps de parole. Pourquoi pas ? Cela se fait. Ce serait beaucoup moins choquant de dire : « Nous avons dix minutes par conseiller pour chaque question » – je dis n'importe quoi, cela ferait long quand même – plutôt que d'avoir le système de questions orales qui en fait ne permet aucun débat, qui permet zéro débat. Il était déjà archaïque il y a 30 ans, il reste toujours complètement archaïque.

Enfin, ce n'est pas parce que certaines oppositions, certains élus – cela leur appartient – dans d'autres villes estiment qu'ils n'ont pas besoin de tribune sur Internet ou dans le journal, etc., et ne la demandent pas que vous pouvez vous gargariser du fait que nous, alors que nous

faisons ce type de demande depuis 30 ans nous obtenons enfin satisfaction pour certains points. Excusez-moi, mais ce règlement intérieur, vous vous en gargarisez. C'est quand même le minimum légal sur énormément de points. C'est là où est la déception, c'est-à-dire que vous nous avez exposé en début de mandat, vous nous avez exposé un peu antérieurement vos grandes ambitions sur la transparence, le fonctionnement de la démocratie municipale. Vous aviez là une excellente occasion, d'autant plus que dès le début nous vous avons dit : « Nous sommes partants pour essayer d'améliorer les choses ». Vous avez de la chance, vous avez une opposition constructive. Vous ne l'avez pas saisie du tout, non seulement sur le fond, mais aussi sur la forme, comme l'a rappelé Isabelle RAMI.

**M. LE MAIRE** : Bien. Donc, il ne faut pas que je limite le temps de parole à dix minutes.

**Mme QUÉLIER** : Je prends la parole pour justifier mon vote également. Puisque vous avez peut-être envie de reconnaissance, je vais vous dire que j'ai apprécié la démarche au départ, lorsque vous nous disiez que vous aviez envie de travailler avec l'opposition pour ce règlement intérieur. Donc, j'étais vraiment très partante et très satisfaite de cette démarche. Mais, en fait, comme le disait M. DELLU tout à l'heure, je suis déçue par le résultat. C'est vraiment la déception qui prime. J'ai été aussi déçue sur la forme, parce que c'est un ressenti, mais je vous le dis très franchement, la réunion à laquelle vous nous avez convoquées avec Isabelle RAMI n'était pas vraiment une réunion de travail équilibrée. Ce n'est pas vrai. J'ai ressenti la même chose que Mme RAMI. Nous n'avions même pas eu avant le texte que vous aviez modifié pour pouvoir discuter de ce que vous alliez proposer. Pour moi, ce n'était pas un vrai temps de travail ouvert. J'ai eu l'impression d'être prise en guet-apens, en quelque sorte. Je vous dis le ressenti que j'ai eu.

Sur la forme, j'ai été un peu déçue au final également, sans compter que je précise que j'avais demandé un délai. Vous nous aviez donné trois semaines pour réagir à l'ancienne formule du règlement intérieur. Je crois que la réponse était pour le 7 juillet. J'avais demandé un délai. Je n'ai d'ailleurs jamais eu de réponse à ce sujet. Parce que, découvrant toute la vie de la municipalité, j'avais besoin de temps. J'avais fait une réponse assez rapide, je m'y étais pliée. Ensuite, nous n'avons eu une réunion qu'en octobre. Je pense que tout cela aurait pu être mieux géré.

Sur le résultat, vous avez d'ailleurs listé les principaux points qui ont été modifiés : le petit préambule que Nouvel esprit Talence avait proposé, la conservation des comptes rendus, la mise en ligne des comptes rendus sommaires. Ce sont des choses qui ne sont pas profondes dans les changements. Il n'y a pas de modifications vraiment importantes. Pour moi – et là, je vais dans le même sens que la précédente intervention –, c'est vraiment une occasion manquée. C'était l'occasion de mettre à plat, d'innover et d'ouvrir un peu plus la démocratie talençaise, qu'elle soit plus vivante, vers une démarche plus participative, avec deux axes qui sont simples. Le premier, c'est effectivement permettre à l'opposition de travailler le mieux possible. Pour cela, il faut entendre un petit peu ce qui nous permet de travailler le mieux possible. Je suis vraiment d'accord parce que je le vis à chaque Conseil Municipal, nous n'avons pas assez de temps pour préparer ce Conseil. J'y ai encore passé le week-end, donc c'est un sacrifice. Nous n'avons pas le temps d'aller chercher dans les dossiers, parce que

c'est trop court. Il faut l'entendre. Et puis, l'autre chose, c'est l'ouverture citoyenne. Nous avons proposé qu'il y ait une possibilité d'entendre les citoyens pendant le Conseil en faisant une pause, ou trouver un dispositif parce qu'il y a des innovations qui se font ici et là depuis quelque temps déjà. Vous n'avez pas saisi cette opportunité.

Je pense que nous sommes repartis pendant six ans sur un règlement intérieur qui, certes, fixe quelques règles nécessaires, tout à fait, mais qui n'innove pas. J'avais aussi évoqué durant la séance de travail le fait que l'on pouvait réinjecter quelques principes éthiques issus de la charte de l'élu. On m'a répondu que ce n'était pas la peine puisque la charte existait et que l'on ne faisait pas référence à quelque chose qui existait. J'ai été étonnée de voir que dans le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres, que nous avons dans le dossier, il est fait référence à ces valeurs incontournables. On y fait référence dans le règlement intérieur. Lors de la réunion de travail, vous nous avez également dit qu'il n'était pas du tout possible d'avoir une page dédiée pour l'opposition parce que c'était un site de ville et pas un site municipal. Enfin, je ne sais plus quels étaient les termes. Vous avez été très, très ferme sur le refus et aujourd'hui, vous revenez dessus. Pourquoi pas, mais je suis aussi un peu déçue que nous ne soyons pas avertis que nos tribunes sont sur le site. Il y a de petites choses qui sont déplaisantes dans la forme, au-delà du fond qui aurait pu être plus travaillé. Donc, je m'abstiendrai.

**M. LE MAIRE :** Très bien. Plusieurs choses. Vous nous avez demandé des choses en introduction, nous les avons reprises. Vous nous avez demandé pas de limitation sur les questions orales, nous l'avons fait. Vous nous aviez demandé un quorum de 50 % qui n'était pas légal compte tenu du fait notamment qu'il y a des lois. Si je reprends tout le tableau, ce sont les services qui l'ont fait, toutes les demandes que vous avez proposées et qui rentraient dans le cadre légal ont été reprises dans le règlement intérieur. Ce n'était pas le cas de la parité. Nous avons juste un différentiel sur le journal municipal. Il y a certaines villes qui font encore mieux, qui font des sous-groupes à l'intérieur de leur groupe majoritaire, ce qui donne encore moins de place à l'opposition. Je vous donnerai quelques noms de villes, si vous le souhaitez. Mais encore une fois, il ne s'agit pas de niveler par le bas. Encore une fois, je vous le demande pour les six prochaines années, je ne cherche aucune reconnaissance. Je pense que nous devons avoir un débat politique de bonne tenue, constructif, serein, ce qui n'empêche pas parfois d'avoir des désaccords. Mais nous ne sommes pas là pour distribuer les bons et les mauvais points. Encore une fois, la satisfaction qui est exprimée à la fin, ce sont les Talençaises et les Talençais qui, une fois tous les six ans, ils l'ont fait le 15 mars dernier, donnent au final leur approbation sur ce qui est conduit par la Ville.

Je comprends l'astuce, et être retransmis en direct permet d'avoir encore un peu plus, mais vous confondez. Le règlement intérieur n'est pas là pour régir – et encore heureux – les principes d'une démocratie. Le règlement intérieur est là pour fixer les règles de fonctionnement à l'intérieur. Donc, c'est un élément très technique, ce n'est pas technocratique. C'est très technique et c'est comme cela dans les 36 000 communes de France. Il y a plein de choses qui vont se passer dans les six années qui arrivent, dans les cinq ans à venir, avec peut-être des choses qui vont être créées, des commissions. Il appartiendra de s'adapter à chaque fois. Mais je vois bien le raccourci qui consiste à dire :

« C'est votre façon de faire ». Non. C'est un règlement intérieur tel qu'il est dicté partout. J'entends que vous vous absteniez et qu'il y a des votes contre. J'entends que vous en auriez voulu plus. C'est votre droit le plus absolu, mais en tout cas, force est de constater, pour reprendre les 30 ans, il ne me semble pas avoir jamais entendu quelqu'un rire de Talence, monsieur DELLU. Par contre, j'ai souvent vu des gens – quand on parle de démocratie participative – parler de la première ville qui a mis en place le budget participatif de toute la Région. C'est Talence. Je n'ai jamais entendu dire, au contraire, sauf une fois tous les six ans, que notre conception n'était pas démocratique. En tout cas, ce n'est pas la façon dont je le fais, ainsi que l'ensemble du groupe majoritaire. Et c'est la raison pour laquelle nous vous avons proposé cette procédure, et d'intégrer aussi une partie de votre demande. J'entends qu'elle ne vous convient pas tout à fait. J'en suis désolé, mais l'essentiel est que le débat puisse continuer. Nul doute que pendant les six ans à venir, nous continuerons.

Les votes.

### **DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire expose :

«L'article L2121-8 du Code général des Collectivités territoriales dispose que les Conseils Municipaux des communes de 3 500 habitants et plus doivent se doter d'un règlement intérieur dans les six mois qui suivent leur installation.

Par conséquent, je vous propose d'adopter le règlement intérieur figurant en pièce jointe à la présente délibération qui viendra se substituer à celui adopté le 23 septembre 2014.

Ce règlement, qui a fait l'objet de discussions préalables en présence des représentants des trois groupes politiques en date du 23 octobre 2020, a pour but de préciser les modalités relatives au fonctionnement interne du Conseil Municipal, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.»

ADOpte PAR 34 VOIX POUR  
8 VOIX CONTRE (T.E.T.)  
1 ABSTENTION (N.E.T)

Reçu en Préfecture le 10/11/2020

#### **N° 4 - Rapport d'activité général de Bordeaux Métropole – Année 2019**

**M. LE MAIRE** : Mandat un petit peu particulier puisque certains ont commencé ou fini leur mandat. Je vais laisser la parole aux dames en premier et je vais laisser la parole à Mme Chantal CHABBAT.

**Mme CHABBAT** : Bonsoir monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues. Quelques chiffres pour faire le bilan de l'année 2019 pour les différentes commissions auxquelles j'ai participé.

La commission administration générale et ressources humaines reprend l'ensemble de différentes délégations comme les comités techniques, les CHSCT, les CAP, les visites sur site, les accidents du travail, les concours de maîtrise d'œuvre, les conseils de discipline. Une commission d'appels d'offres se déroule tous les 15 jours. En 2019, la CAO s'est réunie 22 fois et la commande publique 21 fois.

En 2019, la commission d'appels d'offres a attribué 308 marchés métropolitains, des marchés de plus de 214 000 euros hors taxes.

L'activité Mobibus : six réunions par an, 5 047 clients inscrits, dont 1 500 utilisateurs sur l'année. Pour 2019, 144 inscriptions et 18 dossiers refusés.

Pour la régie des restaurants, trois restaurants font partie de cette régie : l'hôtel de Bordeaux Métropole, le boulevard Alfred Daney et Latule. En 2019, 259 779 repas ont été servis dans les trois restaurants, soit 5,36 % de plus par rapport à 2018, soit en moyenne 1 086 plateaux. Les achats sont effectués selon les règles des marchés publics, par l'intermédiaire d'un groupement de commandes ADARCE, dont Bordeaux Métropole est le coordinateur.

La CAAF, commission d'attribution des aides financières pour les agents de la Métropole : 44 dossiers étudiés en 2019, trois refus. 40 % de demandes de femmes, 60 % de demandes d'hommes. La plupart des demandes sont liées au logement (32,14 %), 5,36 % aux problématiques de santé et 32,14 % à l'endettement.

Voici l'ensemble de mes commissions de 2019.

**M. LE MAIRE** : Merci, ma chère collègue. Je vais laisser la parole à Mme Dominique IRIART.

**Mme IRIART** : Bonjour à tous. De cette année 2019, je retiens naturellement la date du 7 mars pour ma part, jour du Conseil extraordinaire de Bordeaux Métropole qui a pourvu au remplacement d'Alain JUPPÉ à la présidence de l'établissement intercommunal. Un événement politique majeur pour Bordeaux et sa Métropole, à la faveur duquel notre maire a pu siéger au sein de l'intercommunalité et accéder à une vice-présidence. Donc, un événement d'importance pour Talence. Pour moi, une césure, puisque j'ai perdu ce 7 mars la vice-présidence à l'Enseignement supérieur, la Recherche et l'Innovation que j'occupais depuis 15 mois. Redevenue simple conseillère métropolitaine, mon intérêt pour l'enseignement supérieur, le domaine universitaire, les conditions de vie étudiante n'a pas faibli. J'ai continué à siéger dans les établissements d'enseignement supérieur dont les préoccupations d'aménagement des espaces, de l'espace, des mobilités, des étudiants comme des personnels, dans le cadre de la poursuite du plan Campus étaient des sujets discutés pied à pied. La jonction des différents sites hospitalo-universitaires (CHU Carreire, Haut-Lévêque, Xavier Arnozan) en transports en commun est un enjeu fort pour la communauté universitaire. Les choix des élus métropolitains en matière de lignes structurantes auront à l'évidence un impact mobilité sur le domaine universitaire, mais nécessitent également d'être arrêtés pour une mise en cohérence des opérations à venir du plan Campus avec ses axes structurants.

J'ai également participé au comité opérationnel et partenarial sur le logement étudiant qui avait pour objectif de faire baisser la pression en augmentant l'offre, en la diversifiant, en la déconcentrant aussi.

Au titre des dossiers importants pour notre commune, et toujours en lien avec le campus, j'ai participé au comité de préfiguration du PPA (projet partenarial d'aménagement) Bordeaux Inno Campus. Sur un vaste territoire intégrant Talence, s'étendant de Carreire au nord à Bordeaux Aéroparc à l'ouest jusqu'à Canéjan, il a pour objet la valorisation du territoire dit de la connaissance. Ce PPA, qui lie les signataires quant aux principes et objectifs d'aménagements, servira de table de la loi quand l'université de Bordeaux s'engagera dans

la valorisation de son patrimoine. Avec ce dossier, nous sommes au cœur de l'actualité, puisqu'une délibération relative au PPA sera examinée au prochain Conseil de la Métropole.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, ma chère collègue. Monsieur GARRIGUES.

**M. GARRIGUES** : Merci, monsieur le Maire. Quelques éléments relatifs à mon activité en 2019.

J'ai été membre de deux commissions : la commission transports et déplacements, et la commission haute qualité de vie.

L'événement marquant lié à cette commission transports a été en 2019 l'ouverture de la concertation sur le TCHNS entre Pellegrin et Thouars, et Malartic de l'autre côté. Et puis, l'ouverture de la concertation vis-à-vis de l'extension de la ligne B du tramway de Doyen Brus à Gradignan. C'est un projet sur lequel nous avons activement travaillé. Vous en connaissez les détails. Donc, je ne vais pas détailler cela. Simplement, j'espère que tout ce travail sera efficace et que ce BHNS verra le jour dans les temps, parce qu'il est très attendu. J'étais encore aujourd'hui au lycée hôtelier puisque j'y représente maintenant Bordeaux Métropole et les étudiants attendent avec impatience ce transport en commun à haut niveau de service. Donc, j'espère que tout le travail mené au cours de ces mois de concertation sera productif.

Deuxième élément relatif à la commission transports, cela a été le lancement de l'offre électrique pour les VCub, les VCub électriques qui sont utiles, qui permettent notamment aux personnes qui font de longs trajets, mais aussi aux personnes qui ont des difficultés au genou ou autres de pouvoir faire du vélo, y compris dans les petites pentes. Nous n'avons pas un très gros relief sur la métropole, mais il n'empêche que c'est une offre très appréciée par les personnes qui l'utilisent, qui est imparfaite, il faut tout le temps avoir sa batterie sur soi. Mais en tout cas, le dispositif a été relancé avec un tarif tout à fait attractif après le déconfinement.

Le troisième – ce sera l'avant-dernier événement marquant de cette commission que j'évoquerai –, c'est le lancement du Corol 31, la ligne Bassens/Campus qui relie l'IUT de Gradignan à Bassens et qui permet à notre commune d'être reliée directement à la presque île avec une seule correspondance pour rejoindre Ambès/Saint-Vincent-de-Paul, puisque cette ligne est interconnectée à d'autres lignes. Les premiers éléments sont plutôt favorables même si sur la commune on se retrouve avec une offre de transports très importante, puisqu'elle se superpose avec la Liane 10 sur le territoire de la commune. Donc, dans certaines rues, la fréquence très importante des bus s'avère vectrice de nuisances.

Et puis, dernier élément important aussi, même si l'actualité a fait que nous avons dû modifier cela, cela a été une mobilisation que j'ai menée pour que nous puissions avoir une ligne de bus la nuit qui soit plus fréquente. Donc, nous avons obtenu l'augmentation de la fréquence de la ligne de nuit 58 dès septembre 2019, avec un passage à une fréquence de 30 minutes toute la nuit, de 1 heure à 5 heures. Avant, on était sur 40-45 minutes, maintenant 30 minutes donc c'est cadencé et c'est très attractif pour les jeunes qui partent en boîte de nuit ou dans les bars du centre-ville. J'avais aussi souhaité qu'on l'étende jusqu'aux Bassins à flot. Cela a pu être fait. Donc, la ligne a été étendue jusqu'à la base sous-marine par les quais. Nous avons une liaison entre Gradignan, le campus, l'avenue de l'Université, Peixotto, Suzon, et ensuite Victoire, gare Saint-Jean, les quais et les Bassins à flot toutes les 30 minutes toute la

nuit, avec un service très attractif les jeudis, vendredis et samedis soir. Malheureusement, nous avons dû l'arrêter temporairement durant la durée du confinement et depuis septembre puisque la ligne est potentiellement beaucoup moins utilisée de par les règles.

Et puis, dernier élément, j'ai participé à la commission haute qualité de vie, dont je ne suis plus membre aujourd'hui. Dans ce cadre-là, j'ai notamment participé au travail de construction du cahier des charges de ce qui devait être la future délégation de service public de l'eau potable. Vous vous en doutez, ce travail a été terminé de par la volonté de la nouvelle majorité de passer en régie, mais nous avons travaillé pendant plusieurs mois à construire un cahier des charges qui puisse améliorer l'efficacité de notre réseau d'eau potable pour qu'il y ait moins de pertes, pour qu'on ait un tarif plus avantageux et puis aussi que l'on préserve – c'est important – nos nappes profondes, qu'on prélève moins d'eau dans les nappes de l'éocène qui sont profondes et qui ne sont pas renouvelables. Donc, cela a été un travail important que nous avons mené. J'espère que la nouvelle majorité continuera ce travail pour réduire la pression de l'eau sur les nappes profondes non renouvelables.

**M. LE MAIRE** : Merci, mon cher collègue. Je vais laisser la parole à M. le Sénateur, M. Alain CAZABONNE.

**M. CAZABONNE** : Je vous remercie. Moi, j'ai vécu cette mandature à la Métropole en deux temps différents. Les trois premières années où j'étais maire et donc vice-président de la Métropole, et les trois dernières années comme conseiller métropolitain. J'ai pu voir la différence. Lorsque j'étais au Bureau, j'ai pu apprécier l'intérêt général qui était l'élément essentiel de ces discussions, ce qui n'empêchait pas chaque maire de pousser ses dossiers, parfois, suivant les maires, un peu plus fort que d'autres. Mais il régnait quand même un climat de démocratie, d'écoute, d'intérêt général et aussi, on peut le dire, d'une démocratie qui semblait pour nous extrêmement efficace, pour d'autres moins, mais enfin cela faisait 75 ans que cela durait. Donc, j'étais assez satisfait de pouvoir revoir ces dossiers.

En dehors du Bureau, j'étais dans deux commissions : la commission transports et la commission des finances. J'ai eu la chance d'avoir plusieurs vice-présidents en charge des finances, le dernier ayant de très grandes qualités puisqu'il exerçait ses compétences aussi bien à la mairie de Talence qu'à la Métropole. C'est vrai que cette commission des finances est la plus importante parce que tous les dossiers y passent à un moment donné. Avant ou après les autres, mais tous les dossiers y passent. J'ai pu voir les dossiers tramway que j'ai vus à la fois en transports, mais également en commission des finances. L'autre dossier en transports était la Médoquine. Là, j'ai pu me rendre compte que nous sommes tous égaux, mais plus ou moins. D'abord, je finis sur la Médoquine. Suivant l'état d'avancement du dossier de Pessac, nous étions urgents, nous n'étions pas chers, nous étions intéressants. Et finalement, lorsque la gare des Échoppes a été terminée, le dossier de Talence est revenu en première ligne jusqu'à une date récente où, finalement, on s'est interrogé pour savoir si c'était toujours d'actualité alors que c'était un dossier porté par l'ensemble du Conseil Municipal et de toutes les associations talençaises qui s'étaient mobilisées. Donc, ce dossier Médoquine, d'une gare il est passé à une halte, mais il ne faudrait pas que ce soit une halte définitive. J'espère que le dossier va continuer à avancer.

L'autre dossier, c'était le tramway. Là aussi, j'ai pu mesurer que lorsque nous évoquions les nouvelles lignes, il y en a certaines qui pouvaient coûter cher et qui étaient utiles – je ne mets pas en cause l'utilité. La ligne Blanquefort, pour la faire avancer on l'a baptisée tram-train alors que c'était un tram-tram ou un train-train. Mais cela n'existait pas tram-train. Là, le

coût a été largement dépassé. Quand aujourd'hui, on nous dit : « Votre ligne de Talence, oui, c'est cela, il faut faire du BHNS », ce que j'approuve, au nom du coût, mais si on comparait le coût de nos installations ici pour la future ligne et celles qui ont été faites à Blanquefort, je crois que n'aurions pas à rougir. Il y avait également la ligne... Il y en a une que j'oublie. Saint-Médard. Oui, il y avait différentes analyses là-dessus. Mais ces lignes, pour l'instant, ne sont pas faites, donc je m'arrêterai là-dessus.

J'ai ensuite eu, durant le travail de la commission des finances, l'occasion... C'était à la fois la commission des finances et en même temps le fait des décisions du Bureau et donc du Conseil par rapport à de grands projets. Je m'explique. Vous savez que j'ai été très attentif à un dossier qui était l'hydrogène. J'étais même intervenu peut-être une dizaine de fois en Métropole où certains – je ne sais pas s'ils sont dans la salle, je ne pouvais pas forcément identifier les cris dans la salle – disaient : « Tu radotes ». Mais je voudrais signaler qu'il y a eu un appel à projets européen auprès de la Métropole sur l'hydrogène. Les services métropolitains, le directeur général en particulier, n'a pas voulu répondre à cet appel d'offres. Là où des villes comme Belfort ont répondu, la Métropole n'a pas répondu. Pourquoi dis-je cela ? Parce que j'ai eu l'occasion de constater, hélas, que ce phénomène métropolitain qui s'était encore accentué par la mutualisation, il y avait eu le transfert de compétences déjà des lois MAPTAM et NOTRe, nous sommes arrivés à avoir une Métropole, dont l'intérêt apparaît à tous comme évident, mais où il y a un déséquilibre dans l'organisation des pouvoirs. C'est devenu, entre guillemets, un monstre administratif. J'ai pu constater qu'à différentes reprises le pouvoir politique avait été dépassé par le pouvoir administratif. Certaines personnes ici ont été membres de la commission d'appels d'offres sur le traitement de l'eau. Que l'on soit pour la régie ou les DSP, je le comprends et l'accepte, mais quand une commission de huit élus à l'unanimité – communistes, socialistes, tous, je n'y étais pas donc je peux parler librement - fait un choix, que le directeur général avec ses adjoints « impose » au président un autre choix, cela pose le principe de la démocratie. Qui décide ? Sont-ce les élus ou l'administration ? C'est le principe que j'ai reproché au président en lui disant : « Si j'avais été dans la commission appel d'offres, j'aurais fait un clash ». C'était inadmissible. Les élus doivent décider. L'administration a ses qualités, mais elle est là pour exécuter les ordres des élus. Les élus, après, ont à contrôler.

Il y a eu ce cas-là et j'ai eu un autre cas précis sur les équipements d'intérêt métropolitain. Nous avons un équipement à Talence qui était le stade. Il a fallu que je monte au créneau auprès du président pour pouvoir imposer au directeur général que la gestion du stade soit dans tous les cas maintenue à la Ville. Parce qu'ils avaient mis un petit article, tu l'avais vu, Arnaud : « Si pour une raison quelconque il y avait une déficience, la Métropole récupérerait la gestion ». Inadmissible. J'avoue que le maire de Lormont, qui avait été le premier à se prononcer là-dessus, avait eu le courage de voter dans le sens que nous souhaitions pour montrer l'autorité des élus. Cela, c'était une déception au niveau de la Métropole. Elle est politique, mais je dois reconnaître que c'est quand même extrêmement important pour le fonctionnement d'une collectivité de cette importance.

Voilà ce que je voulais dire sur la gestion à la fois politique et la gestion des dossiers de ces six ans.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. Monsieur DELLU, vous avez la parole.

**M. DELLU** : Merci. Vous le savez, remarquez non, pour certains vous ne le savez sans doute pas, puisque vous êtes nouveaux au sein de ce Conseil Municipal, je siégeais à la Métropole

dans les commissions urbanisme et finances notamment. Justement, ces commissions étaient des lieux de débats, d'échanges sur la base exacte des délibérations qui ont ensuite vocation à être proposées, débattues et votées en séance plénière. Ces commissions des finances et de l'urbanisme étaient l'occasion pour ceux qui ne sont pas dans l'exécutif de formuler questions et propositions. Tout le monde pouvait s'exprimer. Cela permettait effectivement à tous les élus présents de réfléchir, de travailler ensemble, d'anticiper, d'éviter d'ailleurs les débats inutiles ou les questions techniques. Donc, beaucoup de choses positives. La question, d'ailleurs que tu viens de soulever, monsieur le Sénateur, a été posée en commission. C'est en commission que nous avons eu le texte du règlement de la convention pour la Médoquine et où grâce au fait d'ailleurs que nous avons les documents avant la commission, parfois même 48 heures, mais au moins nous les avons avant, nous ont permis de regarder et de trouver effectivement l'article que tu viens de citer, qui était plutôt défavorable à la Ville. C'est en commission que cela se fait. Jamais cela n'aurait pu se faire en séance plénière. Donc, c'était quand même un endroit riche. Je tiens à le souligner parce que c'est un fonctionnement dont je crois que nous avons parlé récemment.

Effectivement, 2019 a été une année riche avec un changement de président. Il faut quand même rendre hommage à Patrick BOBET qui était un très bon président, même si maintenant nous avons un excellent président.

Sur le fonctionnement des commissions, ne nous faisons toutefois pas d'illusions. Si la commission permet quand même un examen collectif et transparent avant la mise au vote du Conseil, combien de fois l'exécutif, ou plus précisément oserais-je dire le cabinet du président, a changé les documents entre la commission et le Conseil, lieu enrichissant par les débats hors présence des médias, donc sans effet de manche et plus au fond des sujets le plus souvent, mais pas non plus lieu magique qui transformerait les séances plénières en lieux d'unanimité systématiques pour des raisons autres que concrètes sur le contenu des délibérations. La majorité faisait à la fin exactement comme elle l'entendait dès le début. Tu as parlé tout à l'heure des lignes de TCSP de tramway, c'est l'archétype de ce qu'il ne faut pas faire, c'est-à-dire que trois mois avant les élections on nous propose de voter des lignes de tramway qui n'ont jamais été inscrites ni discutées dans le schéma directeur des déplacements métropolitains.

Voilà ce que je dirai pour ne pas être trop long.

**M. LE MAIRE** : Merci, mon cher collègue.

Pour ma part, j'ai effectué un peu plus de neuf mois, date qu'a rappelée Dominique IRIART tout à l'heure. Je voulais d'abord commencer par un merci. La première année de mon mandat de maire, nous en avons souvent discuté, la loi est ainsi faite et certains s'en accommodent, je n'étais pas conseiller métropolitain et je n'étais donc pas vice-président. Cela a duré un an. Force est de constater que l'on peut tout dire, il y a des choses qui peuvent être améliorées, quand un maire est absent d'une instance décisionnaire comme la Métropole, on s'aperçoit vite des problématiques, quels que soient les gens qui la composent. Donc, mon premier message, c'était d'abord remercier et féliciter le travail qu'avait fait Dominique à la suite d'Alain CAZABONNE en tant que vice-présidente. Elle n'a pas osé le dire, parce qu'elle est pudique, mais elle en a beaucoup fait et cela n'a pas été facile non plus d'être vice-présidente sans être maire. Cela vaut aussi dans les deux sens. Avoir une pensée et un remerciement particuliers à M. Jean-Jacques BONNIN à qui il aura fallu un petit peu plus d'une heure après la démission d'Alain JUPPÉ pour me proposer de devenir conseiller métropolitain et ainsi

peser. Il est en politique des gens qui parlent beaucoup et il est des gens très loyaux dont tu fais partie, Jean-Jacques. Je voulais t'en remercier.

VP pour neuf mois au sein d'un établissement pour lequel on peut – ce n'est pas l'ancien vice-président qui le dit, c'est la Chambre régionale des comptes – être fier du travail collectif à l'époque où ce collectif comptait encore. Collectif qui a permis d'avoir et qui permet d'avoir un établissement public de coopération intercommunale – peut-être que certains noms ont été oubliés – en excellente santé financière. Il existe peu de métropoles – bien évidemment chacune est assez difficilement comparable – qui présentent de tels ratios, et notamment un ratio qui est très important, c'est l'endettement. La Métropole est endettée très largement en dessous des cinq ans, même des quatre. Donc, cette mandature – je n'y suis que pour neuf mois – le travail collectif qui a été amené aura permis d'investir massivement dans tout un tas de domaines. On pense souvent aux transports, mais il y a aussi tout un tas de domaines d'assainissement, de nature, d'économie, d'emploi, en rendant une copie financièrement parfaite et qui va permettre à la nouvelle majorité d'avoir tous les moyens de pouvoir assumer ses choix et de les faire sans hypothéquer l'avenir puisque je crois qu'en s'endettant, même si depuis il est arrivé une crise grave, c'est sur les générations futures que nous faisons peser nos actions et qu'il nous faut impérativement contrôler cet endettement. En tout cas, pour la Métropole, c'est une mission réussie.

Je faisais partie de plusieurs commissions. Je voulais bien sûr évidemment citer celle dont nous faisons partie. La commission finances, ce n'est pas rien quand même à la Métropole. C'est 1,8 milliard d'euros de budget, la moitié en investissement et la moitié en fonctionnement.

Et puis, je ne voudrais pas passer sous silence les autres commissions que l'on connaît peut-être un peu moins, ou groupes de travail pour certains aussi. C'est par exemple la commission de contrôle des DSP. Il y a, à travers l'action métropolitaine, une action qui peut-être est moins visible, moins publique, mais qui permet – je crois que c'est très important – d'être toujours certain que l'argent public est utilisé de façon transparente, équitable et efficiente. Le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2020 avait permis et a permis de tracer des lignes claires, et notamment le demi-milliard d'euros que la Métropole va – en tout cas nous verrons les nouvelles orientations – pouvoir investir notamment pour les mobilités. Ce demi-milliard d'euros, il ne faut pas s'y tromper. Je fais partie de ceux qui pensent que la Métropole doit se reconcentrer sur ses missions premières, celle qu'elle sait bien faire, parce qu'elles sont supra-communales. C'est le cas de la collecte des déchets, des transports et de tout un tas d'autres choses. Il y a aussi tout un tas de domaines, y compris certains qui ont fait l'objet d'une mutualisation, dans lesquels les Villes sont bien meilleures et bien moins chères en termes d'argent public. Quand on dit – je l'ai beaucoup entendu, mais nous verrons les actes – que l'on investit de l'argent dans les transports, dans les mobilités, je crois que c'est le sens du message que nous ont donné les électeurs sur les deux tours et de tout un tas de réunions que nous avons eues avant. Aujourd'hui, circuler à Bordeaux Métropole, quelle que soit sa commune, première couronne, ville centre ou ville extérieure, c'est devenu infernal. Le confinement a donné une première respiration, mais elle ne va pas durer. Donc moi, je fais partie de ceux qui pensent que l'investissement sur les transports peut avoir des effets sur la recherche – tu en as parlé Alain tout à l'heure – et de développer des filières comme celle de l'hydrogène. Elle peut être aussi un levier puissant en matière de commandes publiques locales. C'est aussi cela la Métropole, un acteur engagé de la vie économique, mais également se concentrer sur les domaines sur lesquels elle est et elle sait faire. Faire croire que nous n'aurions pas assez d'argent pour faire les mobilités et toutes les mobilités est

financièrement faux. En revanche, il n'est pas fait interdiction d'avoir d'autres choix, mais dont il faudra assumer les conséquences financières et en matière de transports publics puisque nous verrons si les promesses sont suivies d'effet.

Un mot pour quelque chose qui me semble important, que l'on n'utilise peut-être pas encore assez, les nouvelles formes de financement. J'ai de très bons souvenirs notamment de ce qui était fait en matière de mécénat. Vous vous souvenez par exemple de Kata-Kata, le fameux rhinocéros qui est aujourd'hui au Jardin public. La restauration des atlas de la bibliothèque de Bordeaux. Ce ne sont que 55 000 euros, donc autant vous dire une microgouttelette d'eau dans le budget de la Métropole. Mais cela permet à des gens de participer individuellement ou sous forme morale pour les entreprises au financement public. Je pense notamment par exemple à l'opération du Pont de pierre. Je trouve qu'il y a des choses à faire pour les métropoles et pour les villes.

Enfin, un dernier souhait, je fais partie de ceux qui pensent que l'OIM Bordeaux Inno Campus sera l'un des projets phares, si ce n'est le projet phare de la Métropole pour les 30 ans à venir. Il ne va pas toucher que Talence, mais il va permettre à un habitant sur huit, parce qu'un habitant sur huit aujourd'hui est lié directement ou indirectement à l'université, de pouvoir imaginer le campus, la vie universitaire et la recherche de demain. C'est un très beau projet pour lequel la concorde règne. Nous verrons si tout cela perdure. Il ne faut pas s'y tromper. Nous avons l'occasion là de faire quelque chose de très novateur. Éviter les zones (la zone où j'étudie, la zone où j'habite, la zone où je travaille) et donc, éviter tous ces déplacements pendulaires qui sont aussi la conséquence et la cause de ces embouteillages. Nous avons aussi l'occasion de faire du campus un vrai quartier de ville mélangé. Et puis, nous avons une occasion unique de montrer à la Métropole, au pays et à l'Europe qu'avoir l'université et des grandes écoles est une richesse incroyable de production de richesses, d'avancée pour la santé. Les six ans à venir vont nous permettre de continuer à lancer ce projet. J'en suis particulièrement fier.

Voilà ce que je voulais vous dire et il n'y a pas de vote. Vous prenez acte.

## **DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire expose :

«L'article 40 de la Loi Chevènement du 12 juillet 1999 dispose que le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Le texte prévoit également la communication de ce document en séance publique du Conseil Municipal, séance au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

Ce rapport est consultable sur le site internet dédié <http://rapportactivite.bordeaux-metropole.fr/> et peut être téléchargé par chaque conseiller municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activité de la Bordeaux Métropole joint à la présente et entend les Conseillers Métropolitains.»

Reçu en Préfecture le 10/11/2020

**N° 5 - Denrées alimentaires et boissons - Groupement de commandes ADARCE (Achats de Denrées Alimentaires pour les Restaurants de Collectivités et d'Entreprises) - Élection de nos représentants à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes - Avenants n°4 et 5**

**M. LE MAIRE** : Ces membres doivent faire partie de la commission d'appels d'offres et je vous propose pour ce groupement de commandes d'élire M. Mathieu COLDEFY et Mme Hélène MICOINE au niveau de cette commission. Il me semble que vous avez eu un échange là-dessus, il n'y a pas eu de non particulier là-dessus, sauf si vous le souhaitez, nous pouvons procéder à un suffrage secret qui devrait aboutir à un résultat. Mais je vous propose ces deux noms pour nos représenter à l'ADARCE. Cela pose-t-il un souci particulier ? Tout le monde est-il d'accord ?

**Mme RAMI** : Nous n'allons pas prendre part au vote.

**M. LE MAIRE** : Très bien.

**Mme QUÉLIER** : Pour.

**M. LE MAIRE** : Groupe majoritaire ? Pour. Très bien.

**DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire expose :

« Dans le cadre de la passation de marchés relatifs à certaines fournitures de denrées alimentaires et boissons, je vous rappelle que par délibérations :

- du 25 juin 2012, reçue en Préfecture le 3 juillet 2012, le Conseil Municipal :
  - o a approuvé :
    - l'adhésion (sans limitation de durée) de la Ville de Talence au groupement de commandes ADARCE (Achats de Denrées Alimentaires pour les Restaurants de Collectivités et d'Entreprises),
    - la signature de sa convention constitutive.
  - o a élu nos représentants (un titulaire et un suppléant) à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes, parmi les membres titulaires ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de la Ville de Talence.
- du 15 octobre 2012, reçue en Préfecture le 22 octobre 2012, vous avez approuvé la passation des avenants n°1 et 2, à la convention constitutive précitée, relatifs à la :
  - o dénomination « ADARCE » du groupement de commandes et à l'extension des missions de son coordonnateur au suivi de l'exécution des marchés,
  - o modification de la composition dudit groupement.
- du 23 mai 2016, enregistrée en Préfecture le 31 mai 2016, vous avez :
  - o approuvé la passation d'un troisième avenant à la convention constitutive précitée, relatif à une nouvelle modification de la composition dudit groupement,
  - o élu nos représentants (un titulaire et un suppléant) à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes, parmi les membres titulaires ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de la Ville de Talence.

Il convient donc aujourd'hui de procéder à l'élection, sur la base d'un scrutin à la majorité absolue et parmi les membres titulaires ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de la Ville de Talence, d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes, présidée par le représentant du coordonnateur.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de ne pas procéder au scrutin secret, comme le prévoit expressément l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, sous réserve de l'accord unanime de l'ensemble du conseil municipal.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour ne pas recourir à un scrutin secret.

Les candidats proposés sont :

- M. Mathieu COLDEFY Titulaire
- Mme Hélène MICOINE Suppléante

Il est procédé au vote.

Nombre de voix obtenues :

- |                      |         |
|----------------------|---------|
| - M. Mathieu COLDEFY | 35 VOIX |
| - Mme Hélène MICOINE | 35 VOIX |

Sont donc élus :

- M. Mathieu COLDEFY, titulaire
- Mme Hélène MICOINE, suppléante

En outre, il est nécessaire d'approuver la passation de deux nouveaux avenants (n°4 et 5) à ladite convention, relatifs à de nouvelles modifications de la composition du groupement qui va comprendre les membres énumérés ci-dessous :

Bordeaux Métropole  
(mandataire coordonnateur du groupement de commande)  
Esplanade Charles de Gaulle  
33 076 Bordeaux cedex

Commune de Bassens  
Hôtel de Ville  
42 avenue Jean Jaurès  
33 530 Bassens

Commune de Bègles  
Mairie de Bègles  
77 rue Calixte Camelle  
33 130 Bègles

Commune de Cestas  
Mairie de Cestas  
2 avenue Baron Haussmann  
33 610 Cestas

Commune de Libourne  
Hôtel de Ville  
42 place Abel Surchamp  
33 500 Libourne

Commune de Lormont  
Mairie de Lormont  
Rue André Dupin – BP 1  
33 305 Lormont Cedex

Commune de Saint Jean d'Ilac  
Hôtel de Ville  
Esplanade Pierre Favre

120 avenue du Las  
BP 10  
33 127 Saint Jean d'Ilac

Commune de Saint-Médard-en-Jalles  
Hôtel de Ville  
Place de l'Hôtel de Ville  
CS 60022  
33 167 Saint-Médard-en Jalles cedex

SIREC de Cenon /Floirac/ Ambarès et Lagrave  
8 avenue Marcel Paul  
33 270 Floirac

Commune de Talence  
Mairie de Talence  
Rue du Professeur Arnozan  
BP 10035  
33 401 Talence cedex

CCAS de Saint-Médard-en-Jalles  
EHPAD Simone de Beauvoir  
29 allée du Preuilha  
33 167 Saint-Médard-en-Jalles

CCAS de Bordeaux  
4 rue Claude Bonnier  
33 077 Bordeaux

Ville de Bordeaux – Etablissement « la Dune »  
Cité Municipale  
4 rue Claude Bonnier  
33077 Bordeaux

Commune de Villenave d'Ornon  
Hôtel de Ville  
14 bis rue du Professeur Calmette  
33140 Villenave d'Ornon

Commune de St Aubin du Médoc  
Hôtel de Ville  
Route de Joli Bois  
33160 Saint Aubin du Médoc

Commune de Gradignan  
Allée Gaston Rodrigues  
CS 50105  
33173 Gradignan Cedex

Le Conseil Municipal, après délibéré,

- approuve la passation des avenants précités,
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces administratives qui en découlent. »

Adopté par 35 VOIX POUR

8 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (T.E.T.)

Reçu en Préfecture le 12/11/2020

## **N° 6 - Réhabilitation du Groupe Scolaire Albert CAMUS – Commission d'Appel d'Offres**

**M. LE MAIRE** : Un dossier fondamental, une commission dans laquelle la concorde régnera. Un dossier qui va flirter pour ne pas dire dépasser les 5 millions d'euros. Je vous rappelle que nous en sommes au début du préprogramme. L'idée est de doter cet établissement de classes supplémentaires, qui ne sont pas un besoin à l'heure où nous parlons au sens des normes nationales, mais qui vont permettre d'accompagner, de desserrer également le nombre d'enfants présents par classe. Et puis aussi de remédier à un certain nombre de choses aujourd'hui qui sont manquantes dans cet établissement. Je pense notamment à l'espace du périscolaire et d'une façon générale des aménités, notamment la taille du restaurant et un certain nombre de choses qui peuvent être adaptées.

L'idée, je vous le rappelle, est de démarrer fin 2024 les travaux, donc une livraison entre 2025 et 2026 sur cette belle école qui dispose de très larges cours très végétalisées, sur laquelle passera bientôt le BHNS puisque nul doute qu'un projet voté à l'unanimité sur la précédente mandature ne puisse être remis en cause par les mêmes personnes. Mais cela va mieux en le disant. Et donc, aussi de prendre tout un tas de choses qui ont été demandées. Vous rappeler que cela n'a pas été une demande particulière. C'est le groupe majoritaire et puis c'était les études d'essayer finalement d'anticiper et aussi de satisfaire au nombre d'enfants présents par classe.

Je vous propose une liste unique. D'abord, je vous sollicite pour savoir si vous souhaitez faire un vote secret. Oui. L'isoloir est présent et l'urne aussi d'ailleurs. Les membres de la CAO reposent sur le scrutin de liste à la représentation proportionnelle et que la liste commune sera donc composée de Mme Frédérique FABRE-TABOURIN, de M. Patrick DUART, de M. François JESTIN, de Mme Sophie RONDEAU, de M. Christian BARDIN. Voici les cinq titulaires. Et en suppléants : M. BONNIN, Mme BALLIGAND, M. BESNARD, Mme RAMI et Mme ARMITAGE.

**M. BARDIN** : Bonsoir à tous. J'ai une question de naïveté ou du fait que je découvre un peu le fonctionnement d'une mairie. On crée une nouvelle commission d'appel d'offres – c'est pour comprendre la méthodologie de travail – liée à projets. Nous avons déjà créé la commission d'appel d'offres piscine. Je crois qu'il y avait Paul-Lapie, je ne sais plus. Mais enfin il y en a plusieurs dans lesquelles nous siégeons. Je me demande quel est l'intérêt de créer des commissions d'appel d'offres complémentaires alors qu'il en existe une permanente qui est la principale et qui a été votée dès le début. C'est juste pour comprendre comment cela fonctionne.

**M. LE MAIRE** : Il n'y a aucun souci, c'est ce que l'on appelle le concept de CAO spécifique, mais M. l'Adjoint en charge des marchés publics va vous répondre.

**M. JESTIN** : Tout simplement pour pouvoir y associer les élus qui ont directement la charge de ces questions-là. Sinon, la commission d'appel d'offres est tenue à beaucoup de confidentialité dans sa manière de fonctionner. Donc, il était peut-être un peu compliqué de saisir une commission permanente habituelle sur des sujets aussi importants, et surtout qui

vont durer pendant des années. Parce que sur cette commission-là sur Camus, nous allons passer toutes les étapes et donc nous y sommes pour au moins quatre, cinq ans. C'est une pratique assez courante dans toutes les autres collectivités, notamment à la Métropole qui, également pour un certain nombre de projets qui concernaient directement des villes, avait associé les maires et donc montait une commission spéciale pour pouvoir en changer la composition de manière tout à fait légale et transparente.

**M. LE MAIRE** : C'est ce que l'on appelle le concept de CAO spécifique, ce qui permet d'abord de répartir le travail entre différents élus. Là, nous allons retrouver l'adjointe de quartier, l'adjoint en charge de l'éducation alors que la CAO classique... Et vous dire, de mémoire en lisant mon papier, que ces commissions d'appel d'offres spécifiques sont prévues par l'article L.1411-5 du CGCT.

**M. BARDIN** : Ce que j'ai du mal à comprendre, c'est qu'une commission d'appel d'offres, ce n'est pas le lieu dans lequel tous les gens concernés par le projet peuvent intervenir sur le projet. La commission d'appel d'offres est bien celle qui va analyser les offres en fonction d'un cahier des charges, en fonction des critères qui ont été énoncés dans un appel d'offres. Mais la commission d'appel d'offres en soi n'est pas habilitée à travailler sur le projet en lui-même, contrairement à une commission en amont ou à un groupe de travail. Cela ne me semble pas être un lieu de travail avec des personnes expertes sur un sujet particulier.

**M. JESTIN** : Justement, c'est tout l'inverse. Quand je prends les deux principaux gros dossiers que nous avons mis dans ce registre-là, nous avons fait des auditions des candidats appelés à concourir pour être retenus. Nous les avons entendus. Vous comprendrez que sur l'école Paul-Lapie, si l'élu en charge de l'éducation et de l'enseignement n'est pas présent c'est quand même un tout petit peu gênant. Sur la piscine, de la même manière. C'est la manière qui nous a permis, dans une procédure de consultation... Après, il faudra que nous regardions quelle est exactement la procédure que nous retenons, mais nous savons bien que sur des projets aussi importants en général nous prévoyons des auditions, nous recevons les équipes et nous faisons le choix de l'équipe. Sur la piscine, la composition avait été d'associer l'élu au sport, les élus de quartier, etc., parce que l'impact est tellement important pour la suite qu'il fallait avoir cette commission un peu plus particulière et spécifique.

**M. BARDIN** : Pour terminer, vu les montants de travaux, il est probable que cela fera l'objet d'un concours. Donc, il y aura un jury et c'est à travers ce jury que vous pourrez inviter les personnes. Ce ne sont pas forcément des gens de la CAO qui participent à un jury de sélection de maîtrise d'œuvre.

**M. JESTIN** : Si, il faut vraiment que ce soit les gens qui sont dans la CAO. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs dans la délibération il a été proposé d'associer à titre...

**M. BARDIN** : Non, non les membres de la CAO ont le droit de vote. Les gens invités peuvent participer au débat, mais ils n'ont pas forcément le droit de vote.

**M. LE MAIRE** : Monsieur BARDIN, je vous propose, conformément au règlement intérieur que nous avons voté, puisque vous avez des questions qui ne sont pas naïves, qui sont

pertinentes, qu'il vous réponde... Si nous commençons à faire des conversations indépendamment du ping-pong pour la dame qui est à la caméra, nous n'allons pas nous en sortir. La CAO est un lieu de discussion, c'est un lieu de juridiction qui décide avec tout un tas de règles. D'ailleurs, il y aura un règlement intérieur. En fait, l'idée, c'est d'avoir tout simplement des CAO spécifiques à chaque fois qu'on a un grand projet. Vous n'avez pas posé une question qui est : comment se fait-il que l'opposition soit plus représentée ? C'est justement pour être dans la droite ligne. Vous n'auriez dû avoir que deux sièges et vous en avez trois. Mais comme vous ne l'avez pas souligné, puisque nous ne sommes des grands démocrates nous l'avons fait. Comme vous ne l'aviez pas posée, je préfère vous le dire.

Nous avons fait cette liste. Êtes-vous d'accord pour faire liste commune ?

**Mme DE MARCO** : Comme il n'y avait pas suffisamment d'éléments dans la réhabilitation du groupe scolaire, j'aurais voulu, mais sans polémiquer, savoir si c'est un préprogramme pour à la fois des classes supplémentaires ou alors pour desserrer le nombre d'enfants par classe et pour réhabiliter, si j'ai bien compris, la restauration qui n'est pas très bien adaptée. Ce n'est pas très précis, mais c'est quand même un engagement que vous avez prévu de 5 millions d'euros. Est-ce pour faire des classes complémentaires ?

**M. LE MAIRE** : Ne préjugeons pas de ce qui va être fait dans le cadre de cela. Je vous ai dit quelles sont les grandes orientations. Ce qui est sûr, c'est qu'aujourd'hui ce que nous identifions c'est un besoin fort en maternelle. C'est moins vrai en élémentaire, parce que Camus fait partie des écoles notamment dans lesquelles le taux d'enfants par classe est inférieur à la moyenne. Ce que nous identifions, c'est en maternelle la problématique du périscolaire qui est changé régulièrement, qui passe en dortoir. Ce que nous identifions en point faible, c'est le dortoir. Ce que nous n'identifions pas encore et qui va être inhérent à toutes les écoles, nous savons par exemple qu'il y a un gros problème de réseau de chauffage. Donc, il va aussi y avoir tout un tas de choses que le diagnostic va nous enseigner. Si nous devons créer une classe supplémentaire en élémentaire, c'est le préprogramme qui va le faire. Nous ne sommes pas en train de dire : « Voilà exactement ce qui va être fait ». Nous allons débiter le préprogramme, nous allons aller voir les différentes personnes. Encore une fois, quand nous sommes allés avec Patrick DUART il y a quelques mois de cela, voir les enseignants, il n'y avait pas le besoin en élémentaire. La question que nous pouvons nous poser : si nous créons une ou deux classes supplémentaires en maternelle, cela ne va-t-il pas induire mécaniquement un besoin supplémentaire en élémentaire ? En plus, nous savons qu'il y a une volonté forte de réduire, et notamment de passer sous le seuil des 24 élèves et donc peut-être d'avoir des locaux. Ce qui est sûr, c'est que le temps que nous créons des locaux, j'ai rarement vu des locaux inusités dans une école. Même si nous en créons et qu'ils ne sont pas utilisés parce que nous n'avons pas ce besoin, nous pourrions faire cela. Le préprogramme, pour répondre à votre question très précisément, n'est pas définitivement arrêté sur cela et cela. Donc, la CAO va s'occuper dès le départ puisqu'il faudra retenir dans un premier temps un programmiste.

**M. DUART** : Merci, monsieur le Maire. Concernant Camus, nous allons procéder comme nous avons procédé pour Lapie et cela a bien marché, en pratiquant la concertation avec les

enseignants qui sont sur place, qui y vivent tous les jours, et avec les parents d'élèves. Nous avons constitué un groupe de travail avec les parents d'élèves élus. Cela va nous permettre, avec le ou la programmiste, de déterminer les besoins, ce qu'ils attendent, ce qu'ils souhaitent. Après, il y aura sans doute des arbitrages à faire, mais cela va servir à cela. En maternelle, ce qui est moins vrai en élémentaire, les effectifs sont très élevés. Effectivement, si on crée une classe ou deux de plus, cela va permettre de diminuer les effectifs dans la classe. Vous savez que l'Éducation nationale souhaite que nous allions vers des classes à 24 élèves. C'est compliqué. Il y en a déjà pas mal à Talence, mais c'est compliqué, ce sont des écoles qui sont très chargées, il n'y a pas que Camus. Le problème, c'est que si nous créons des classes supplémentaires, automatiquement nous serons obligés d'intervenir sur la restauration et sur le dortoir. Voilà le programme pour la maternelle. Pour l'élémentaire, la concertation permettra de définir les vrais besoins.

**Mme DE MARCO** : Je vous remercie. C'est très clair comme réponse. Merci beaucoup. J'aimerais bien avoir la carte scolaire, comment vous l'avez définie actuellement pour savoir quelles rues desservent Albert Camus, Gambetta, etc. Comme les écoles du quartier sont très surchargées, j'aimerais bien avoir la carte scolaire, où vous en êtes.

**M. LE MAIRE** : Non, elles ne sont pas très surchargées.

**Mme DE MARCO** : Gambetta est très surchargé.

**M. LE MAIRE** : Madame DE MARCO, vous rappeler un fait : indépendamment de Lapie qui a commencé les travaux, il n'y a personne et aucune classe qui est dans des préfabriqués comme nous en voyons, ce qui prouve qu'il y avait eu une anticipation de ce besoin-là. Je rappelle que ce n'est pas parce que l'on diminue le nombre de classe, il faut aussi avoir les enseignants en face. Donc, c'est tout ce travail-là à faire aussi avec l'Éducation nationale et ses représentants.

**M. DUART** : Un mot par rapport à la sectorisation des écoles qui est – je vais vous expliquer pourquoi – relative. Vous pouvez l'avoir. Venez nous voir à la vie scolaire, vous aurez la carte, il n'y a pas de souci. C'est relatif. Les écoles du nord sont chargées, c'est vrai, mais toujours dans le respect des normes de l'Éducation nationale. C'est vrai que maintenant on va s'orienter petit à petit vers des classes à 24, mais je rappelle que jusqu'à maintenant c'était 30 élèves en maternelle, 28 en élémentaire. Nous respectons cela partout. Cela va changer puisque c'est un engagement de campagne du président qui souhaite passer à des classes à 24. Nous voyons que ce n'est pas lui qui gère les écoles. Mais bon, nous essaierons d'y arriver. Quand je disais que la carte est toute relative, effectivement, parce qu'il y a des secteurs, mais quand une école est pleine, qu'on atteint la limite, on bascule automatiquement sur le secteur voisin si c'est possible. C'est parfois difficile parce que si l'on prend l'école Gambetta, le secteur voisin c'est Camus qui est chargé, le secteur voisin c'est Curie qui est chargé, le secteur voisin c'est Lasserre qui est chargé. Donc, nous proposons aux familles d'aller vers le sud, vers Thouars. C'est compliqué, ce n'est pas évident, ce n'est pas toujours raisonnable d'ailleurs, il faut le dire, parce que quand nous envoyons des familles qui habitent Barrière Saint-Genès, le matin à 8 heures amener l'enfant à Thouars pour repartir dans l'autre sens travailler à Bordeaux, cela ne leur fait pas toujours plaisir. Mais de toute façon, nous

jouons avec les secteurs dès qu'il y a un problème de charge dans une école. Il y a une sectorisation, c'est vrai, mais que nous adaptons en fonction des possibilités.

**M. LE MAIRE** : Très bien.

**Mme QUÉLIER** : Votre intervention, monsieur DUART, me fait penser à cette question : pourquoi la carte scolaire n'est-elle pas disponible sur le site Internet ?

**M. DUART** : Je ne sais pas. Pourquoi pas.

**M. LE MAIRE** : Nous avons déjà eu cette discussion et peut-être que vous n'y participiez pas. À partir du moment où vous affichez une carte qui dépend d'un certain nombre de facteurs... Je rappelle aussi que l'on ne parle jamais des enfants qui arrivent en cours d'année. Tout le travail du service de la vie scolaire, c'est aussi d'essayer de se dire, car nous n'allons pas faire du surbooking : « Si jamais j'en mets 29 en début d'année, je sais que je vais avoir un souci en cours d'année ». À partir du moment où vous allez afficher une carte, qui correspond à une vérité, à une photographie d'un moment, et que vous allez proposer, comme vient de l'expliquer M. DUART, une autre affectation, les gens vont vous dire : « La carte, c'est celle-là. Moi, vous ne m'avez pas proposé la même école ». Donc, nous nous retrouvons parfois avec cette situation. Nous en avons déjà discuté avec les associations de parents d'élèves, nous essayons de donner, mais chacune des rues, et notamment les rues les plus éloignées, bascule chaque année. C'est comme cela que nous avons souvent des réflexions nous disant : « J'habite cette rue, mes voisins habitent dans la même rue, même parfois le trottoir d'en face et nous n'avons pas forcément la même école d'affectation » parce que cela évolue selon les années. Il n'y a rien de plus qu'une affectation au fur et à mesure des années il y a des écoles qui sont plus ou moins chargées avec des capacités et nous essayons à chaque fois d'adapter. Nous savons par exemple qu'il y a des écoles – c'est le cas de Gambetta... Gambetta élémentaire, nous avons affiché une dernière classe en changeant également les aménités sur lesquelles nous n'allons pas monter. Donc, il va falloir à un moment ou à un autre se poser la question. Cela pose la question de la carte scolaire. Ce n'est pas une volonté de la cacher, c'est juste qu'elle évolue en fonction chaque année. Quand on a ces affectations-là, on a cette logique-là. Par contre, il se peut que dans certains cas, notamment en cours d'année, nous soyons amenés, non pas à changer la carte, mais à proposer une autre affectation à l'élève qui peut être différente d'un support qui serait par nature évolutif tous les mois.

**Mme QUÉLIER** : Je comprends et en même temps ce n'est pas totalement un argument de mon point de vue, parce que c'est toujours sous-estimer la compréhension que peut avoir la population. Nous pouvons très bien montrer qu'il y a une règle générale, mais que dans certaines conditions il y a un fonctionnement d'ajustement. Pour la transparence – je vais y revenir d'ailleurs sur d'autres aspects –, je pense qu'il y a un effort à faire ou en tout cas à discuter pour la mise à disposition des documents au public. Mais je comprends ce que vous dites.

**M. LE MAIRE** : Je vous en remercie. Encore une fois, juste vous rappeler que je préférerais toujours – c'est le cas aussi de Patrick – une explication avec le service éducation aux parents

d'élèves, aux représentants des parents d'élèves qui vont expliquer une situation qui correspond à cela plutôt qu'un document statique sur un site Internet. Ce n'est pas une question de transparence, c'est une question que si quelqu'un se pose une question et en général quand il se pose une question, c'est qu'il n'est pas forcément content ou qu'il a une question sur son interrogation, je préfère le contact humain à ce que l'on trouve sur Internet. Maintenant, nous pourrions faire des secteurs suffisamment flous. Je pense que nous n'obtiendrions pas plus de transparence. Je crois que les plus à même pour répondre à cela c'est le service éducation qui va répondre individuellement. Une vérité au mois de novembre 2020 ne sera pas forcément celle de l'année 2021. Nous n'allons pas à chaque fois reconstituer des cartes, etc. En tout cas, tout cela est transparent. C'est fait par le service éducation.

**M. DUART** : Juste une dernière précision, tous les parents qui viennent inscrire leurs enfants au service éducation – cela a démarré en janvier – peuvent consulter la carte. Elle est affichée dans le service. Donc, ils peuvent vérifier de quelle école ils dépendent, sur quel secteur ils sont, etc. C'est affiché, il n'y a rien de secret. Il suffit de regarder.

**M. LE MAIRE** : Donc, c'est transparent, mais c'est plus humain. Mais je comprends votre interrogation. Les votes. Pour à l'unanimité ? Merci.

**M. CAZABONNE** : Si vous m'autorisez un constat, je dirai que ce dossier a montré qu'entre nous une chose est capitale, c'est la place de la concorde.

## DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) n'interdisant pas d'instituer plusieurs commissions d'appel d'offres, conformément au principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales et compte tenu de la spécificité de certaines opérations, je vous rappelle que par délibérations du 21 septembre 2020, enregistrées en Préfecture le 23 septembre 2020, vous avez procédé, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres des commissions d'appel d'offres propres aux opérations de réhabilitations sur le Groupe Scolaire Paul LAPIE et du stade nautique Henri Deschamps.

Dans cette même logique, je vous propose aujourd'hui de constituer une Commission d'Appel d'Offres ad hoc, propre à la réhabilitation du groupe scolaire Albert CAMUS. Suivant l'article L. 1411-5 du C.G.C.T., cette commission d'Appel d'Offres spécifique sera composée de :

- l'autorité habilitée à signer les marchés ou son représentant, président,
- cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de ne pas procéder au scrutin secret, comme le prévoit expressément l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, sous réserve de l'accord unanime de l'ensemble du conseil municipal :

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour ne pas recourir à un scrutin secret.

Il est ensuite décidé de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres propre à l'opération de réhabilitation du Groupe Scolaire Albert CAMUS.

La liste « Commission d'Appel d'Offres – Ecole Albert CAMUS » présente :

Titulaires :

Mme Frédérique FABRE-TABOURIN  
M. Patrick DUART  
M. François JESTIN  
Mme Sophie RONDEAU  
M. Christian BARDIN

Suppléants :

M. Jean-Jacques BONNIN  
Mme Isabelle BALLIGAND  
M. Vincent BESNARD  
Mme Isabelle RAMI  
Mme Florie ARMITAGE

Il est procédé au vote.

La liste « Commission d'Appel d'Offres – Ecole Albert CAMUS » obtient 43 voix.

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de reste, sont élus les titulaires et suppléants suivants au sein de la commission d'appel d'offres propre à l'opération de réhabilitation du Groupe Scolaire Albert CAMUS :

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN	Titulaire
- M. Patrick DUART	Titulaire
- M. François JESTIN	Titulaire
- Mme Sophie RONDEAU	Titulaire
- M. Christian BARDIN	Titulaire

et

- M. Jean-Jacques BONNIN	Suppléant
- Mme Isabelle BALLIGAND	Suppléante
- M. Vincent BESNARD	Suppléant
- Mme Isabelle RAMI	Suppléante
- Mme Florie ARMITAGE	Suppléante

Ces derniers siégeront au sein de la Commission d'Appel d'Offres propre à l'opération de réhabilitation du Groupe Scolaire Albert CAMUS, dont j'assurerai la présidence (ou mon représentant), en tant qu'autorité habilitée à signer les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens.

En outre, pourront participer aux réunions de la commission, avec voix consultative :

- le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence, lorsqu'ils y seront invités par le président de la commission,
- des personnalités désignées par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché :
  - o Mme PALACIO Sylvie, Directrice de l'Ecole élémentaire Albert CAMUS ou son(sa) représentant(e)
  - o Mme LAUBERTIE Christiane, Directrice de l'Ecole maternelle Albert CAMUS ou son(sa) représentant(e)
- un ou plusieurs agents de la collectivité, désignés par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché.

Enfin, le règlement intérieur relatif au fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres, qui n'est pas modifié, est de nouveau joint à la présente délibération. »

Reçu en Préfecture le 12/11/2020

## **N° 7 - Délégations et représentations du Conseil Municipal au sein de divers organismes extérieurs - Modification**

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas un organisme divers, car Ludiloisirs est une association fondamentale que nous remercions une nouvelle fois à travers cette délibération pour le travail extraordinaire qui est fait auprès des jeunes et pour le beau projet qu'ils portent.

Vous nous aviez proposé un nom, mais qui a démissionné, Mme MAURA. Donc, nous vous proposons de nous proposer un nom. Je crois que c'est Philippe GUILLEM que vous proposez. Est-ce bien cela ? Très bien. À l'unanimité ? Je vous remercie.

### **DÉLIBÉRATION**

Monsieur le Maire expose :

«Par délibération n° 6 en date du 8 juin 2020, le Conseil Municipal a adopté les délégations et représentations du Conseil Municipal au sein de divers organismes extérieurs, dont l'association Ludiloisirs.

Monsieur DARBAS, Directeur de cette association, nous a informé de la démission de Mme Martine MAURA, personnalité qualifiée désignée au sein du Conseil d'Administration.

Il convient donc de procéder à son remplacement conformément aux dispositions de l'article L. 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi, M. Philippe GUILLEM est désigné pour intégrer le collège Personnalités Qualifiées du Conseil d'Administration de l'association Ludiloisirs. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 10/11/2020

## **N° 8 - Intervention d'animateurs de la Ludothèque de l'association Ludiloisirs et de jeunes en service civique européen de la Maison de l'Europe au sein des accueils périscolaires**

**M. DUART** : Pour les nouveaux élus, je précise que c'est une délibération qui revient tous les ans à la même époque. Il s'agit de deux conventions.

La première avec les animateurs de la ludothèque du centre Ludiloisirs pour qu'ils puissent intervenir sur les temps périscolaires. Leurs interventions consistent à faire pratiquer aux jeunes des jeux de société pour favoriser l'apprentissage du vivre ensemble, du partage, du respect de l'autre dans le jeu, etc.

La seconde convention, avec la Maison de l'Europe Bordeaux Aquitaine, consiste à permettre à des jeunes du service civique européen d'intervenir dans les écoles, principalement dans les CM, mais toutes les écoles de Talence sont concernées, pour parler de l'Europe aux enfants. Quand je dis « parler de l'Europe », il ne s'agit pas de parler de l'aspect politique de l'Europe que ce soit bien clair. Il s'agit de faire découvrir aux jeunes enfants les différentes cultures européennes. C'est surtout basé sur la gastronomie, l'histoire, le patrimoine, etc. En

aucun cas ils ne parlent de politique. Ils interviennent toujours en présence des animateurs du périscolaire, ils interviennent par trois. Il y a un jeune Français, deux jeunes Européens. Cette année, il y a une nouveauté – je crois que cela avait déjà commencé l’an dernier – nous leur avons demandé de mettre l’accent sur les valeurs de l’olympisme. Nous avons un partenariat avec Jeunesse et sports. Pourquoi ? Parce que Paris 2024 arrive, donc nous voulons les sensibiliser aux valeurs de l’olympisme.

Voilà en gros de quoi il s’agit. Je vous propose d’autoriser M. le Maire à signer ces deux conventions.

**M. LE MAIRE** : 120 jeunes environ chaque année participent à cette activité.

**M. DUART** : Oui, et c’est gratuit. Tout est gratuit.

**M. LE MAIRE** : Y a-t-il des questions ?

**Mme QUÉLIER** : C’est en droite ligne avec ce que j’ai demandé tout à l’heure : pourquoi ne peut-on pas accéder aux projets éducatifs de territoire et aux projets pédagogiques de l’accueil périscolaire qui sont évoqués dans ces documents, dans cette convention et dans la délibération ? Là non plus ce n’est pas accessible au public sur Internet, librement accessible. Je pense qu’aujourd’hui, être accessible, ce n’est pas téléphoner aux services de la Ville pour avoir...

**M. LE MAIRE** : Si.

**Mme QUÉLIER** : Non, c’est une partie de l’accessibilité. Les projets devraient être accessibles.

**M. LE MAIRE** : Madame QUÉLIER, je vous propose que M. DUART vous réponde.

**M. DUART** : Tout est public. Le projet éducatif de territoire a été voté en Conseil Municipal lorsque nous avons fait la réforme des rythmes scolaires. Il a été validé par tous les partenaires : l’Éducation nationale, la CAF, Jeunesse et sports, préfecture, etc. Il est public. Les projets dont vous parlez concernant le périscolaire ils sont publics pour la bonne raison que ce sont les enfants, donc les familles qui vivent ces projets. Donc, il est par définition public. Les familles, elles connaissent. Mais ce sont des documents importants. Mettre sur Internet, je crois que cela n’amènerait pas grand-chose. En revanche, quelqu’un qui va dans le service soit au service scolaire, soit au service périscolaire peut prendre connaissance, peut rencontrer des gens, les chefs de service que ce soit Mme BIANCO, M. FILLATREAU ou quelqu’un du service, il y aura toutes les informations que cette personne voudra sur notre projet éducatif, sur les projets qui sont menés dans le périscolaire à travers ces conventions. Tout est accessible. Après, est-ce qu’il faut tout mettre systématiquement sur Internet ? Il y a une vie en dehors d’Internet aussi.

**M. LE MAIRE** : Juste pour répondre à votre question, madame QUÉLIER, le PEDT étant un document voté par le Conseil Municipal, il est présent sur le site Internet à travers la délibération. C’est peut-être une différence d’appréciation, je crois que le téléphone et le

contact physique – bien évidemment pas en ce moment – sont des moyens de pouvoir justement échanger. Si l'on commence à faire du site Internet l'alpha et l'oméga de toute communication... J'entends que chez vous c'est cumulatif, ce n'est pas là et pas ailleurs, mais je crois qu'il faut, je pense, ne pas céder à cette immédiateté de tout avoir sur les réseaux sociaux, etc.

**Mme QUÉLIER** : Vraiment, je ne peux pas entendre cela. Aujourd'hui, nous sommes en 2020, en plus nous sommes en confinement. Bien sûr, je n'ai aucun doute sur le fait que si nous appelons la bonne personne, nous allons y accéder.

**M. LE MAIRE** : Et donc ?

**Mme QUÉLIER** : Quand par exemple vous voyez des établissements médicosociaux, le projet d'établissement est disponible sur le site Internet et on ne va pas dire aux gens qui veulent se renseigner sur l'EHPAD : « Prenez rendez-vous, appelez la bonne personne au bon endroit ». Non. Il faut que les projets éducatifs par exemple, comme les projets de service, soient publics au sens mis sur la place publique.

**M. LE MAIRE** : Mais madame QUÉLIER, c'est public.

**Mme QUÉLIER** : Non, mais je vous dis que public aujourd'hui cela ne peut pas être uniquement il faut savoir téléphoner au bon endroit à la bonne personne.

**M. LE MAIRE** : Madame QUÉLIER, vous ne m'avez pas entendu. Le PEDT est un document voté par le...

**Mme QUÉLIER** : Oui, mais...

**M. LE MAIRE** : Madame QUÉLIER, nous allons nous mettre d'accord...

**Mme QUÉLIER** : ... il faut le trouver dans les délibérations.

**M. LE MAIRE** : Le règlement intérieur ne prévoit pas que l'on se coupe la parole. Le PEDT est un document public qui est présent sur le site Internet à travers la délibération qui lui est liée. Je vais demander au service qu'il vous envoie le lien direct. Quand vous dites que le document n'est pas public et pas sur le site Internet, la réponse est qu'il y est. Je vous le dis, il y est. Notre différence, c'est le fait que même en confinement on peut passer un coup de téléphone, etc. Je pense – mais cela peut nous différencier, ce n'est pas grave – que le fait de pouvoir appeler ou de pouvoir aller au service éducation pour essayer d'avoir l'esprit qui a guidé ce PEDT, qui est un travail très complexe, c'est bien meilleur qu'un document là-dessus. En l'occurrence, par rapport à votre question, le document est sur le site Internet de la Ville.

**Mme QUÉLIER** : Je ne l'ai pas trouvé et je ne pense pas être complètement nulle en recherche. D'autre part, je n'ai pas dit qu'il n'était pas public au sens juridique du terme. Nous sommes bien d'accord, je n'ai aucun souci là-dessus. Et puis, je ne sais pas, mais vous savez, il y a quand même beaucoup de gens qui travaillent du matin au soir et ils ne peuvent pas prendre une demi-journée pour rencontrer la personne au service municipal. Internet sert aussi à cela, à regarder les choses après le travail.

**M. LE MAIRE** : Je ne comprends pas cette histoire. Il y a plein de gens qui travaillent effectivement du matin au soir. En l'occurrence, pour répondre à votre question, le PEDT est-il un document public ? La réponse est oui. Le PEDT est-il présent sur le site Internet ? La réponse est oui. Si quelqu'un n'a pas envie de chercher, y compris sur le site Internet cet élément du PEDT, il peut envoyer un mail, puisqu'apparemment c'est du virtuel, au service éducation enfance qui lui enverra le PEDT sous format PDF, lui permettant de le consulter à tout loisir cet élément du PEDT.

Je vous propose de voter cette délibération. Pour ? À l'unanimité, merci.

### **DÉLIBÉRATION**

Monsieur DUART, adjoint délégué à l'Education, au Périscolaire expose :

« Afin d'accompagner différents objectifs fixés dans le cadre du Projet Educatif De Territoire, le service des accueils périscolaires et centres de loisirs développe plusieurs partenariats, notamment auprès de la Ludothèque de l'association Ludiloisirs et de la Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine.

Depuis quelques années, différentes interventions gratuites sont ainsi proposées au sein des accueils périscolaires par des animateurs ludothécaires ou des jeunes en service civique européen. Ces actions viennent s'inscrire en complémentarité de l'action éducative portée par les différentes équipes d'animation.

Fortement écourtés en raison du contexte sanitaire, les différents projets engagés l'an passé avaient, de nouveau, porté satisfaction auprès des enfants et des équipes d'animation.

Pour cette nouvelle année scolaire, ces deux actions sont programmées de Novembre 2020 à Mai 2021, durant les temps d'accueils périscolaires du soir. Vous trouverez à ce titre, en pièces-jointes à la présente délibération, les deux conventions qui traduisent ces deux actions.

Afin de formaliser la reconduite de ces partenariats, je vous propose donc d'autoriser Monsieur le Maire, à signer ces deux conventions ainsi que les différents documents qui en résultent. »

Adopté par 43 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 12/11/2020

### **N° 9 - Exercice budgétaire 2020 – SPIC Régie des transports - Décision modificative N°1**

**M. JESTIN** : Nous avons quelque peu sous-estimé l'excédent sur ce budget, ce qui, dans ce sens-là, ne me pose jamais trop de problèmes. Évidemment, il faut rectifier le chiffre et reporter ces 21 744 euros d'excédents supplémentaires sur le compte de résultat d'investissement reporté. Puisque nous augmentons les recettes, nous devons équilibrer par une dépense. Donc, nous inscrivons une dépense en matériel de transport pour le même montant.

**M. LE MAIRE** : Avez-vous des questions ou des remarques ?

**M. DELLU** : Monsieur le Maire, monsieur JESTIN, pouvez-vous tout de même nous expliquer la formulation pour le moins étrange « à la demande de la trésorerie » ? Vous nous dites « nous avons sous-estimé ». D'où vient la mésestimation ? Le décalage dans le temps, peut-être ?

**M. JESTIN** : Je répète ma phrase : nous avons sous-estimé l'excédent. La trésorerie nous l'a signalé. Nous rectifions le chiffre au travers de cette délibération. C'est exactement la même phrase que tout à l'heure.

**M. DELLU** : Non, ce n'est pas tout à fait la même phrase, vous avez ajouté que c'est la trésorerie qui l'a signalé.

**M. JESTIN** : Je ne crois pas l'avoir caché. Je pense que c'était spécifié dans la délibération. Je crois que vous y avez accès.

**M. LE MAIRE** : C'est la première phrase : « à la demande de la trésorerie ». C'est ce que je vois marqué et c'est ce qui est présent sur le site Internet à partir de demain, quand la délibération devient publique.

Y a-t-il des remarques ? Les votes. Pour.

**Mme QUÉLIER** : Il n'y a pas de remarque et je vote pour.

**M. LE MAIRE** : Très bien, merci.

### **DÉLIBÉRATION**

Monsieur JESTIN, adjoint délégué aux Finances expose :

« A la demande de la Trésorerie, le montant du résultat d'investissement reporté au budget supplémentaire 2020 est augmenté de 21 744,23 €. Par conséquent, pour l'équilibre budgétaire, il est nécessaire d'inscrire la même somme en dépenses d'investissement.

Je vous propose donc aujourd'hui de modifier l'équilibre du budget comme suit :

COMPTES	RECETTES
Chapitre 001/ article 001 Résultat d'investissement reporté	+21 744,23 €
COMPTES	DEPENSES
Chapitre 21/ article 2182 Matériel de transport	+21 744,23 €

»

Adopté par 43 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 10/11/2020

### **N° 10 - Subvention exceptionnelle au Centre social MIX-CITE – Gradins mobiles**

**M. JESTIN** : Vous le savez, il s'agit des délibérations habituelles d'attribution de subventions qui sont réalisées dans le cadre des conseils communaux, qui n'ont pas d'existence juridique, et donc que nous devons concrétiser par une délibération du Conseil Municipal. En l'occurrence, là, il s'agit, à la demande de Mix-Cité, qui a porté un projet pour pouvoir acquérir des gradins pour un certain nombre de manifestations. Ils sont allés chercher des partenariats auprès de la Fondation KIWANIS pour un montant de 1 000 euros et ils ont sollicité divers conseils communaux qui ont décidé de leur attribuer une partie des subventions : 500 euros pour l'ouest, 500 euros pour le centre et 500 euros pour le sud.

**M. LE MAIRE** : Les anciennes dénominations des conseils communaux, puisque votées avant la nouvelle mandature.

Avez-vous des remarques ? Les votes. Pour à l'unanimité, merci.

### DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Le Centre Social MIX-CITE, avec d'autres structures d'animations de Talence, organise régulièrement des spectacles en plein air dans les espaces publics.

Il a le projet d'acquérir des gradins mobiles en bois ignifugé pouvant accueillir 100 personnes. Cette structure, réalisée par un artisan de Gironde, présente l'avantage d'être non seulement montable et démontable rapidement, mais également stockable très facilement. Un accord a été trouvé avec un bailleur social du quartier de Thouars pour la mise à disposition d'un local afin d'entreposer les gradins quand ceux-ci ne seront pas utilisés. L'ensemble des structures d'animations de la Ville pourront bénéficier de cet équipement dans le cadre de leurs activités. Le coût total de l'acquisition est fixé à 3 740 €.

La fondation KIWANIS a déjà accepté de soutenir l'achat des gradins à hauteur de 1 000 €. Aussi, le Centre social MIX-CITE s'est rapproché des Conseils communaux pour obtenir une aide financière afin de finaliser cet investissement qui, à terme, bénéficiera à tous les Talençais.

Les Conseils Communaux SUD, OUEST et CENTRE avaient émis, avant la fin de leur mandat, un avis très favorable à cette initiative et avaient donc voulu soutenir le Centre Social à hauteur de :

- 500 € (Conseil communal OUEST lors de sa séance du 2 mars 2020)
- 500 € (Conseil communal CENTRE lors de sa séance du 9 mars 2020)
- 500 € (Conseil communal SUD lors de sa séance du 11 mars 2020)

Les Conseils communaux OUEST, CENTRE et SUD demandent donc au Conseil municipal d'accorder au Centre social MIX-CITE ces sommes issues de leur enveloppe financière inscrite au budget 2020.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir accepter cette procédure et autoriser le versement d'une subvention de 1 500 € au Centre social MIX-CITE.»

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 10/11/2020

### **N° 11 - Subvention exceptionnelle au Centre social MIX-CITE – Spectacle « Laïques »**

**M. JESTIN** : Même principe comme délibération, Mix-Cité qui souhaite organiser un travail autour de la laïcité, qui pourrait déboucher sur un temps fort qui est un spectacle ouvert. Spectacle prévu le 4 décembre. Nous verrons si les conditions sanitaires évidemment permettent de le réaliser. Dans le même principe, le conseil communal centre a décidé d'accorder la somme de 1 000 euros et le sud la somme de 500 euros.

**M. LE MAIRE** : Avez-vous des remarques ?

**Mme QUÉLIER** : À cette occasion, je voudrais poser la question par rapport à tout ce qui est prévu et qui est un peu soumis à une incertitude en tout cas par rapport au confinement ou aux restrictions de rassemblement. Qu'est-il prévu ? Dans ce cas-là, est-ce juste la date qui est reportée et la subvention est maintenue ? Pour ce cas-là comme pour les autres, quelle va être la politique dans ces cas de figure ? J'ai vu, par exemple, qu'il y avait eu une décision,

j'ai oublié de la relever tout à l'heure, la n° 32 où il y avait une convention par rapport à un spectacle.

**M. LE MAIRE** : Juste vous dire que vous avez une clause dans le contrat, ce que l'on appelle la clause de force majeure qui permet de reporter. La politique de la municipalité, vous y avez participé. Je vous rappelle que c'était la délibération de juillet, dans laquelle il y a tout un tas de choses. Là, en l'occurrence, c'est via Mix-Cité avec notamment tout un tas d'éléments de la culture. Il nous est même arrivé de verser des prestations, y compris sur des spectacles qui avaient été montés et annulés, de manière à pouvoir soutenir le monde culturel. Notre position est commune, je crois, c'est d'essayer d'aider au maximum. Lorsque cela n'a pas été possible, nous avons payé, même quand le spectacle n'avait été que fait ou partiellement fait, et de reporter, ce que prévoient les clauses là-dessus, en espérant qu'un jour ces spectacles puissent avoir lieu, notamment sur un thème qui, me semble-t-il, est plus que jamais d'actualité.

Les votes ? Pour, à l'unanimité.

### **DÉLIBÉRATION**

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Le Centre Social MIX-CITE a notamment pour objectif de favoriser le « vivre ensemble » sur Talence. A ce titre, il mobilise ses moyens pour offrir aux habitants des actions, animations et supports répondant à ces objectifs.

MIX-CITE a pour ambition en 2020 d'organiser un travail autour de la laïcité qui pourrait déboucher sur un temps fort, à savoir un spectacle ouvert à l'ensemble des Talençais. Cette manifestation pourra en amont faire l'objet d'ateliers, d'échanges artistiques, gastronomiques, de groupes de parole à l'échelle des territoires accompagnés par divers intervenants.

Ainsi, c'est le spectacle intitulé « Laïques » qui a été choisi comme support de ce projet. Il est programmé salle du Dôme le 4 décembre 2020. Ce spectacle porté par un collectif regroupant « Promofemmes » et l'artiste MAKJA, a été primé en 2018 par l'Observatoire de la Laïcité.

Les anciens Conseils Communaux SUD et CENTRE avaient été sollicités avant la fin de leur mandat et avaient émis un avis très favorable à cette initiative qui valorise les valeurs de la République et qui associe les habitants à une démarche culturelle et collective. Aussi, ils ont voulu soutenir le Centre Social à hauteur de :

- 1 000 € (Conseil Communal CENTRE lors de sa séance du 9 mars 2020),
- 500 € (Conseil Communal SUD lors de sa séance du 11 mars 2020).

Les Conseils Communaux CENTRE et SUD demandent donc au Conseil municipal d'accorder au Centre social MIX-CITE ces sommes issues de leur enveloppe financière inscrite au budget 2020.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir accepter cette procédure et autoriser le versement d'une subvention de 1 500 € au Centre social MIX-CITE. »

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 12/11/2020

**N° 12 - Signature d'une convention de servitude de passage de câbles souterrains au profit d'Enedis**

**M. JESTIN** : Dans le cadre des travaux de la Maison des Solidarités, nous avons besoin de renforcer le réseau de distribution électrique de cet espace. Donc, il convient de donner une autorisation à une servitude de passage à ENEDIS pour pouvoir poser les éléments. Je crois que vous avez des éléments techniques, notamment les plans. Il est précisé qu'il n'y a pas d'indemnité versée à la Ville à cette occasion. Il convient d'équiper cet endroit-là, un bâtiment d'intérêt général. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons cette délibération dans cet état.

**M. LE MAIRE** : Les travaux de la Maison des Solidarités qui avancent bien.

**M. BARDIN** : Juste deux remarques. La première, je ne sais pas si elle a de l'importance, mais sur la délibération qui nous est proposée, on nous parle de la parcelle BK12, je pense que c'est une erreur de frappe, c'est la parcelle BK21 qui est mentionnée. Je ne sais pas si cela a son importance.

**M. LE MAIRE** : Cela a son importance. Sur une délibération sur cinq, nous essayons de changer un chiffre pour voir si vous l'avez vu. Nous avons déjà vu cette inversion. Il faut que la délibération soit conforme. Donc merci. Il faut que ce soit 12 ou 21. Je vais essayer de regarder.

**M. JESTIN** : A priori, c'est la 21.

**M. BARDIN** : Sur la photo qui nous a été remise à la dernière page de la délibération, si je comprends bien, les réseaux seront souterrains sous la piste cyclable, j'imagine, qui passe par là, et ils vont poser trois compteurs sur la droite du chemin à l'arrière qui longe le bâtiment actuel du futur pôle. Ne serait-il pas plutôt souhaitable que ces compteurs-là, au vu du schéma qui est dessous, soient déplacés vers la zone attribuée à la Maison des Solidarités ? On n'aura pas de plantation possible sur cette zone-là puisque les réseaux vont passer dessous. On va déjà urbaniser la zone qui est devant. Donc, décaler ces trois compteurs en façade de la Maison des Solidarités, de façon à ne pas empiéter une fois de plus sur le bois de Thouars, même si ce n'est qu'un petit bout.

**M. JESTIN** : C'est une remarque de bon sens, mais je crains que ce ne soit pas possible, puisque vous savez qu'aujourd'hui, les réseaux doivent être à la limite de la parcelle et pas à l'intérieur de la parcelle parce qu'après il y a des responsabilités sur le réseau qui est avant la parcelle ou après la parcelle. Vous êtes suffisamment averti, vous savez que tout cela est d'une complexité absolue dès lors que l'on commence à parler des réseaux. Mais je crains que nous soyons obligés d'être en limite de parcelle.

**M. LE MAIRE** : Monsieur BARDIN, je vais vous donner la parole, ne vous inquiétez pas. Vous allez voir, cela rentre. Je vous propose que nous prenions en compte votre remarque. Je ne souscris pas à la dernière partie « *une nouvelle fois* ». Je vous rappelle tout ce qui a été fait pour désimperméabiliser les sols et tout ce qui est régulièrement fait par la mairie. Je vous propose que nous prenions en compte votre remarque en disant : « Est-il éventuellement possible d'améliorer cela ? ». Si techniquement nous pouvons apporter une amélioration qui est légalement faisable, nous le ferons en tout bon sens.

Les votes ? Pour. À l'unanimité merci.

## DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint au Maire délégué aux Propriétés Communales expose :

« Dans le cadre des travaux de la Maison des solidarités, des améliorations du réseau de distribution électrique sont nécessaires. ENEDIS a ainsi sollicité l'autorisation de la Ville pour installer plusieurs câbles souterrains sur la parcelle communale BK 21 située au 219 avenue de Thouars à Talence.

Pour ce faire, ENEDIS propose la conclusion d'une servitude de passage sur une bande de terrain d'un mètre de large, sur laquelle seront établies à demeure deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 18 mètres, ainsi que la pose de plusieurs coffrets, sous la chaussée de l'avenue de Thouars. La conclusion de cette convention aura pour effet d'interdire la réalisation de constructions ou plantations sur l'emprise de la servitude.

En raison de l'intérêt général de cette opération, aucune indemnité ne sera versée à la Ville à cette occasion.

Maître Édouard BENTEJAC, notaire à Bordeaux, sera chargé d'authentifier la convention aux frais d'ENEDIS.

C'est pourquoi je vous demande :

- d'approuver la constitution de cette servitude de passage au profit de la société ENEDIS domiciliée Tour ENEDIS 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex,
- de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitude et les documents relatifs à ce dossier.»

ADOpte PAR 43 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 10/11/2020

### **N° 13 - Groupe de travail Participation Citoyenne – Modification**

**Mme RONDEAU** : Par délibération en date du 6 juillet 2020, nous avons constitué le groupe de travail Participation Citoyenne dans lequel Mme DE MARCO avait été désignée. Mme DE MARCO nous a informés, du fait de ses nouvelles fonctions électives, de son impossibilité à siéger au sein de ce groupe de travail. Je vous propose que Mme DE MARCO nous présente son remplaçant.

**M. LE MAIRE** : À condition que Mme DE MARCO soit remplaçable.

**Mme DE MARCO** : Tout le monde est irremplaçable, vous le savez bien. Je pense que c'est Amilcar. Je me tourne vers lui. Il est là.

**M. LE MAIRE** : Il est là, mais il n'a pas donné son assentiment. Il n'a pas encore concédé le fait qu'il vous remplace.

**M. MARTILY** : Je me propose de remplacer Monique dans cette commission.

**M. LE MAIRE** : Parfait. Les votes ? Pour à l'unanimité, merci.

**Mme RONDEAU** : Rendez-vous donc le 24 novembre.

### **DÉLIBÉRATION**

Madame RONDEAU, Adjointe déléguée à la Participation Citoyenne expose :

«Par délibération en date du 6 juillet 2020, le Conseil Municipal a décidé de reconduire le groupe de travail « Participation Citoyenne » et de fixer à 11 le nombre de ses membres.

Pour rappel, cette instance est spécifiquement chargée du suivi du budget participatif, mais également de tous les sujets en lien avec la participation des Talençais. Cette instance est un rouage essentiel d'impulsion et de pilotage des outils de participation talençais.

Madame De Marco a informé la collectivité, du fait de ses nouvelles fonctions électives, de son impossibilité à siéger au sein de ce groupe de travail.

Aussi, Madame De Marco ayant été désignée par le Conseil Municipal, je vous propose que celle-ci présente son remplaçant : M. Amilcar MARTILY.»

ADOpte PAR 43 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 10/11/2020

### **N° 14 - Recrutement temporaire d'une intervenante en langue des signes**

**Mme THOMAS-PITOT** : C'est une délibération que vous connaissez bien, qui est renouvelée chaque année pour permettre à une intervenante de langage des signes de commenter des expositions qui ont lieu au Forum. Je fais une précision. Vu que le Forum est fermé au public, il n'empêche que l'intervenante pourra être sollicitée pour des visites en ligne de l'exposition.

**M. LE MAIRE** : Nous avons ce doute de : pourra-t-on le faire le 18 ? Cela paraît peu probable. Donc, nous allons essayer de voir. En tout cas, nous vous proposons de valider le principe aujourd'hui et que nous en voyions la concrétisation. Cela répond à votre question de tout à l'heure, madame QUÉLIER, sur un éventuel report, avec la traduction en langue des signes.

Il n'y a pas d'opposition. À l'unanimité, je vous remercie.

### **DÉLIBÉRATION**

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Lors des années précédentes, le Conseil Municipal avait acté le recrutement d'une intervenante en langue des signes afin d'assurer des visites commentées pour diverses expositions ouvertes au public.

Devant le succès rencontré par cette prestation, il est proposé de faire à nouveau appel à ce vacataire, pour l'exposition au Forum intitulée « Arbre, résonances ».

Je vous rappelle que pour recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être remplies cumulativement :

- Recrutement pour satisfaire un besoin ponctuel
- Rémunération attachée à l'acte
- Mission bien spécifique

Cet agent interviendra donc ponctuellement afin d'assurer 3 visites commentées au Forum des Arts et de la Culture d'une durée d'une heure chacune.

Ces visites auront lieu les 19, 20 et 21 novembre 2020.

La rémunération est fixée à 285 € bruts pour les trois visites.

Je vous demande de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à procéder à cet engagement dans les conditions prédéfinies ci-dessus,
- de prévoir les crédits correspondants au budget de la ville chapitre 012. »

Adopté par 43 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 10/11/2020

## **N° 15 - Reconduction du poste de maçon**

**Mme THOMAS-PITOT** : Tout est dit dans le titre de la délibération. Il a été recruté en novembre 2019 et il s'agit de reconduire ce poste.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque ? À l'unanimité, je vous remercie.

### **DÉLIBÉRATION**

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Par délibération en date du 25 novembre 2019, vous aviez autorisé la rémunération spécifique d'un poste de maçon au service du Centre Technique Municipal.

En effet, suite au changement d'affectation de l'agent titulaire du poste au service maçonnerie et en l'absence de candidats fonctionnaires pour le poste proposé, la candidature d'un contractuel ayant les qualifications et l'expérience requises avait été retenue à compter du 26 novembre 2019.

Cette rémunération avait été proposée en raison des difficultés de recrutement sur ce métier en tension et du manque d'attractivité du niveau de salaire.

L'agent donnant entière satisfaction, et ledit contrat prenant fin au 25/11/2020, il est proposé de reconduire ce poste dans les mêmes conditions.

#### Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

#### Rémunération :

La rémunération allouée, fixée en référence au 12<sup>ème</sup> échelon du grade d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe, est calculée de la façon suivante :

- traitement indiciaire en référence à l'IM 418 (IB 483),
- l'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Dans le cadre de l'article 3-2 de la Loi n°84-53 du 26/01/1984 modifiée, je vous demande par conséquent de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- reconduire le poste de maçon dans les conditions énoncées ci-dessus à compter du 26 novembre 2020 pour une durée d'un an,
- de prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138.»

Adopté par 43 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 10/11/2020

## **N° 16 - Reconduction d'un poste d'Assistante de Direction au sein du service des Ressources Humaines**

**Mme THOMAS-PITOT** : L'agent qui était en poste est actuellement en disponibilité. Il s'agit donc de reconduire le poste remplaçant.

**M. LE MAIRE** : Avez-vous des questions ? À l'unanimité, merci.

### **DÉLIBÉRATION**

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe Déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail expose :

« Par délibération en date du 19 décembre 2019, le conseil municipal a autorisé l'ouverture d'un poste de catégorie B au tableau des effectifs des agents contractuels en raison d'une vacance de poste au sein du secrétariat du Service des Ressources Humaines.

Au vu des compétences particulières exigées et de l'absence de candidat fonctionnaire, je vous propose de reconduire ce poste, conformément à l'article 3-3 2° de la loi du 26/01/1984 modifiée.

#### Missions principales :

- Accueillir le public, les partenaires sociaux, les chefs de service, et les agents
- Gérer le secrétariat de la Direction (RDV, réunions, rédaction de courriers, notes)
- Suivre la carrière des Titulaires
- Rédiger les actes administratifs (arrêtés, délibérations, conventions)
- Organiser et gérer les dossiers des Commissions Administratives Paritaires
- Gérer les dossiers disciplinaires
- Gérer le dossier relatif à l'Entretien Professionnel et aux fiches de poste
- Suivre les groupes de travail
- Gérer les mises à disposition
- Gérer les dossiers des médailles d'honneur
- Assurer le cas échéant les autres missions du Pôle Accueil et Assistantes RH en cas de besoin
- Soutenir le Pôle en période d'élections professionnelles

#### Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

#### Rémunération :

La rémunération allouée, fixée en référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade de Rédacteur, est calculée de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence à l'IM 343 (IB 372)
- L'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Au vu de l'article 3-3 2° de la Loi n°84-53 modifiée, je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Reconduire le poste en qualité de Rédacteur à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 2 ans,
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012. »

Adopté par 43 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 10/11/2020

## **N° 17 - Recrutement d'un poste d'Assistante de Direction au sein du Cabinet du Maire**

**Mme THOMAS-PITOT** : Suite au départ d'un de nos agents en formation dans le cadre de sa réorientation, nous proposons la création de ce poste.

**M. LE MAIRE** : Nous sommes clairs, il n'y a pas d'augmentation du nombre de personnes qui travaillent pour le Maire, malgré votre demande. Il s'agit juste de remplacer quelqu'un qui est parti par quelqu'un qui est contractuel.

**M. BIMBOIRE** : Nous nous posons la question du bien-fondé. Je suppose que c'est pertinent, effectivement. En plus, c'est un remplacement. Toutefois, pouvons-nous avoir – nous sommes nouveaux – l'organigramme aussi bien de votre Bureau que de l'ensemble de la commune ? Parce que nous n'avons pas l'organigramme des services. C'est encore une demande. Il serait bien que nous puissions l'avoir. Parfois, on nous pose des questions et, honnêtement, nous ne savons pas répondre.

**M. LE MAIRE** : Il n'y a aucun souci. Beaucoup de choses ont été faites à partir du 1<sup>er</sup> septembre. Il y a encore beaucoup de modifications qui interviennent le 1<sup>er</sup> décembre. Le directeur général des services vous transmettra cet organigramme, il n'y a rien de secret. Je vous rappelle – je suis sûr que cela vous parlera – qu'il faut aussi le présenter aux organisations syndicales, ce qui a été fait il y a quelques jours. Ils ont l'ensemble de ces choses-là, vous l'aurez aussi simultanément. Mais je vous confirme qu'il n'y a pas d'augmentation du nombre de personnes qui travaillent pour le Maire, malgré le fait qu'ils travaillent beaucoup, vous le savez. Mais après, vous allez encore me dire que je cherche encore un compliment.

Pas de remarques ? Pour, merci.

**M. BIMBOIRE** : J'espère vraiment que nous l'aurons parce que nous avons des demandes et nous ne pouvons pas répondre. Donc, j'espère que ce sera fait rapidement.

**M. LE MAIRE** : Vous connaissez la vitesse de notre directeur général des services. Si vous ne le savez pas, vous allez l'apprendre. Il est plus rapide que la lumière.

### **DÉLIBÉRATION**

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe Déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail expose :

« Le secrétariat du Cabinet du Maire est constitué de 3 postes à temps complet. En raison du départ d'un agent en formation pour une réorientation professionnelle, il convient de faire face à son remplacement. Au vu des compétences particulières exigées et de l'absence de candidat fonctionnaire, je vous propose d'ouvrir

un poste de catégorie C au tableau des effectifs des agents contractuels, conformément à l'article 3-1 de la loi du 26/01/1984 modifiée.

Missions principales :

- Organiser et faciliter les activités quotidiennes du Maire : transmettre des messages, rechercher et transmettre des informations, organiser les déplacements du Maire, gérer le courrier,
- Réaliser et mettre en forme des travaux de bureautique : prendre des notes et mettre en forme tout type de courrier,
- Suivi des projets et activités du cabinet : intégrer les priorités du service dans la gestion quotidienne des activités de secrétariat, renseigner des tableaux de suivi des activités du service,
- Accueil physique et téléphonique au secrétariat,
- Organisation et planification des réunions.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet.

Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe est calculée de la façon suivante :

- o Traitement indiciaire en référence à l'IM 345 (IB 374)
- o L'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires
- o Majoration de 10 points d'indice en lien avec la grande disponibilité exigée

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

Au vu de l'article 3-1 de la Loi n°84-53 modifiée, je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à :

- créer un poste au tableau des effectifs des contractuels en qualité d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 pour une durée d'un an,
- prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012. »

Adopté par 43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 10/11/2020

## **N° 18 - Recrutement d'un cuisinier à temps non complet**

**Mme THOMAS-PITOT** : C'est pour pallier certaines absences au sein du service des cuisines de la Ville. Aujourd'hui, nous avons recruté une personne qui a des compétences très particulières en tant que cuisinier. Il répond aux besoins du service, il est très disponible et très sérieux dans ses fonctions.

**M. LE MAIRE** : Pas de remarque ?

**Mme RAMI** : Nous allons voter pour, mais j'avais juste une petite question. Vous notez qu'il est proposé de modifier la rémunération accordée ainsi que la quotité de travail. La quotité de travail, est-ce le volume horaire ? Parce qu'il est à 15 heures hebdomadaires et il reste à 15 heures hebdomadaires.

**Mme THOMAS-PITOT** : Oui, tout à fait. Donc, il n'y a pas de modification de la quotité de travail.

**Mme RAMI** : C'est juste la rémunération.

**M. LE MAIRE** : Il y a une évolution de 0 %. Je vous confirme que c'est bien 15 heures hebdomadaires. C'était la seconde délibération qui comportait une petite inversion. Vous venez de la trouver.

Les votes. Pour, merci.

## DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe Déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail expose :

« Afin de faire face aux absences de personnel titulaire au sein des cuisines centrales de la ville et assurer la continuité d'un service indispensable, le recrutement d'un personnel qualifié (cuisinier) a été nécessaire à compter du 12 Octobre dernier. L'agent a été rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint technique à raison de 15h hebdomadaire.

Au vu des compétences particulières exigées et des besoins du service, il est proposé de modifier la rémunération accordée à compter du 1<sup>er</sup> Novembre 2020.

### Rémunération :

La rémunération allouée fixée en référence au 5<sup>ème</sup> échelon du grade d'Adjoint technique est calculée de la façon suivante :

- Traitement indiciaire en référence à l'IM 332 (IB 356)
- L'équivalent du régime indemnitaire alloué au grade visé pour les agents fonctionnaires

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

L'agent percevra également la prime annuelle selon les conditions prévues par le protocole d'accord validé en CTP du 22/06/2007.

### Périodicité :

Le poste est prévu à temps non complet 15 h par semaine du 1<sup>er</sup> Novembre 2020 au 31 Mars 2021.

Au vu de l'article 3-1 de la Loi n°84-53 modifiée, je vous demande donc d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Poursuivre l'engagement de cet agent du 1<sup>er</sup> Novembre 2020 au 31 Mars 2021 selon les conditions ci-dessus.
- Prévoir les crédits correspondant au budget de la Ville chapitre 012. »

Adopté par 43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 12/11/2020

## **N° 19 - ADIE – Partenariat avec la Ville de Talence – Convention d'objectifs pour l'année 2020**

**M. HANOTIN** : Je vous propose d'autoriser le Maire à renouveler cette convention avec l'ADIE, l'Association pour le droit à l'initiative économique. Vous connaissez cette association. Elle vient en aide à ceux qui souhaitent créer des entreprises. Elle est installée depuis plusieurs années à Talence, depuis 2008. Elle a aidé de nombreuses personnes à créer leur entreprise ou à développer leur activité.

Je vous invite donc à autoriser le Maire à renouveler cette convention. Je vous invite aussi à visiter son site Internet qui met en évidence de nombreuses réussites talençaises.

**M. LE MAIRE** : Monsieur HANOTIN, vous apprenez vite. Y a-t-il des remarques ?

**Mme QUÉLIER** : Sur le principe, je n'ai rien contre, évidemment, mais je voudrais faire quelques petites remarques de forme, mais qui vont un petit peu plus loin que la forme. Sont évoquées dans la convention comme dans la délibération des données chiffrées qui ne me semblent pas forcément toujours très pertinentes. Par exemple, en 12 ans 730 personnes ont pris contact avec l'ADIE. Si vous ramenez cela à une moyenne mensuelle, cela fait cinq par mois. Ce n'est pas très, très renversant. Par contre, après, il y a d'autres chiffres qui sont très, très différents, qui sont plus locaux et qui sont plus intéressants. Ce que je voulais dire, c'est que – je reviens toujours à ma marotte – les indicateurs qui sont utilisés pour argumenter ou pour exposer le contexte ne sont pas très précis, ne sont pas suffisamment rigoureux de mon point de vue. C'est-à-dire que l'on a d'un côté la prise de contact. La prise de contact, j'imagine que c'est juste téléphoner. Et puis, de l'autre côté, on a le nombre d'accompagnements, mais on ne sait pas ce que cela recouvre. Je sais que dans un certain nombre de structures, il y a quand même des définitions qui peuvent être variables. Accompagne-t-on à partir du moment où l'on a eu deux coups de téléphone ? Ce n'est pas un procès d'intention, ce n'est pas du tout cela, c'est que je trouve que sur ces sujets-là on gagnerait à être un tout petit peu plus précis dans ce que l'on valide.

**M. LE MAIRE** : Deux choses. Je passerai la parole à M. GIRON après. Je trouve que c'est renversant. L'ADIE fait un travail extraordinaire, que je n'ai pas à quantifier par mois. Il n'y a pas d'objectif de productivité avec des réussites concrètes. Vous avez peut-être vu récemment le prix qui a été attribué à cette entrepreneuse qui est aux Halles et qui propose des plats extraordinaires. La seconde chose – je vous le dirais toujours – vous avez tout loisir, avant ou après le Conseil Municipal – j'entends vos remarques de fond – de poser des questions dans le cadre de la délibération qui, par essence ne peut pas tout reprendre, notamment quand c'est un organisme extérieur pour que si quelque chose ne devait pas être clair pour vous, qu'il puisse l'être et que nous puissions vous apporter, avant ou après le Conseil Municipal, selon votre choix, les choses qui pourraient vous paraître imprécises.

**M. GIRON** : J'ai assez peu à ajouter par rapport à ce que vous venez de dire, monsieur le Maire. Plutôt de conforter votre propos en disant que nous avons beaucoup de chance d'avoir l'ADIE sur le territoire de Talence, qui accompagne de nombreux entrepreneurs et entrepreneuses dans le domaine de l'économie sociale et solidaire notamment, souvent des femmes d'ailleurs qui sont dans des situations particulières. Il est à noter que cette convention, même si effectivement elle reste sur le sujet qu'elle aborde et qu'elle n'a pas non plus vocation à présenter l'ADIE puisque l'ADIE le fait très bien elle-même, est particulièrement importante pour les partenariats que nous pourrions développer dans le domaine de l'ESS.

**Mme QUÉLIER** : Par exemple, l'article 4 de la convention : « *L'action fera l'objet de points d'étape coordonnés ainsi que d'une évaluation générale en fin d'année. Les résultats du bilan donneront lieu au versement du solde de la subvention* ». Évaluation générale, bilan, pour moi, cela devrait être plus précis dans une convention, même si je n'ai absolument rien contre l'ADIE. Je veux bien vous croire, il n'y a aucun souci. Mais si l'on veut être rigoureux et exigeant les uns envers les autres, dans les deux sens, je trouve qu'une convention doit être un petit peu plus précise que cela. Lorsque l'on parle d'évaluation, on doit avoir des indicateurs d'évaluation précis.

**M. LE MAIRE** : Vous avez dit « marotte », donc je reprends votre terme.

**Mme QUÉLIER** : Oui, c'est ma marotte.

**M. LE MAIRE** : D'abord, nous allons vous transmettre les bilans des années précédentes. La seconde chose, c'est que cela fait plus de 13 ans maintenant, donc nous pouvons considérer que cela s'est plutôt bien passé. Après, je pense que tout n'a pas forcément à être rédigé toujours de façon juridique. Il y a la place de l'humain. Un bilan sur l'ADIE, je pense que cela peut être intéressant.

**M. DELLU** : Simplement pour contribuer à répondre aux questions que se pose Mme QUÉLIER notamment, si l'on ramène la subvention ne serait-ce que municipale, 7 300 euros, 70 personnes qui ont déjà contacté depuis le début de l'année et il y en aura certainement encore d'autres jusqu'à la fin de l'année, cela fait à peu près 50 euros par personne, ce qui, pour tenir à disposition de ceux qui ne savent pas par où commencer pour créer une activité, ce sont des gens qui sont souvent éloignés de l'emploi, éloignés de l'activité ou pas, mais enfin d'une manière générale relativement éloignés, ce n'est pas énorme pour les finances de la Ville, même si pour le coup d'autres collectivités et d'autres puissances publiques rajoutent. Cela ne me choque pas du tout sur les termes. Je rajouterai simplement – je crois que nous en avons déjà parlé – que si nous avions eu une commission avant, nous aurions eu l'intégralité des documents et notamment les rapports qui auraient été fournis avec et que nous ne pouvons évidemment pas mettre dans l'ordre du jour du Conseil Municipal. Sinon, cela ferait 3 000 pages.

**M. LE MAIRE** : Nul doute que le groupe de travail idoine aura eu les documents. Vous avez l'air de dire 50 euros, mais ce n'est pas la Ville. Je rappelle que l'ADIE, c'est l'antenne rive gauche et que nous sommes X collectivités à participer. Donc, il ne faut pas dire que la Ville de Talence donne 50 euros. Toutes les collectivités cotisent à la proportion du nombre d'habitants, etc. En tout cas, cela a des résultats concrets. Nous vous ferons passer le bilan.

**Mme LUDLOW** : J'interviens juste pour vous dire que je vais m'abstenir, car je travaille pour l'ADIE. Oui, 50 euros, cela vous paraît une certaine somme, c'est un accompagnement, c'est un suivi, c'est le travail qu'il y a derrière, qui est ici soutenu, des acteurs qui font un travail fantastique et notamment au niveau des quartiers de politique de la ville. Si vous trouvez que 50 euros c'est trop pour accompagner ces personnes...

**M. LE MAIRE** : Je vais juste rectifier. Vous n'allez pas vous abstenir, ma chère collègue, vous n'allez pas prendre part au vote. Merci pour votre remarque.

Donc, nous avons un ne prend pas part au vote. Pour le reste ?

**Mme QUÉLIER** : Non, mais j'ajoute aussi que je n'ai absolument pas parlé du montant qui ne me semble pas du tout excessif. M. DELLU non plus. Au contraire, M. DELLU disait que ce n'était pas cher payé d'une certaine façon. Donc, que ce soit bien clair, pour lui comme pour moi, ce n'était pas du tout sur cette somme.

## DÉLIBÉRATION

Monsieur HANOTIN, Conseiller municipal délégué au Commerce, expose :

« Mes Chers Collègues,

Depuis 2008, la Ville confie à l'ADIE l'accueil et l'accompagnement à la création d'activités des publics Talençais les plus en difficulté.

Ainsi, en 12 ans, 730 personnes ont pris contact avec l'ADIE.

En 2017, l'ADIE a installé la moitié de ses équipes sur Talence avec l'ouverture d'une antenne « rive gauche », le siège régional étant à Lormont. Avec cette proximité physique, l'impact du travail de terrain de l'ADIE a encore augmenté avec un nombre de contacts Talençais en hausse malgré la crise sanitaire. De même, le positionnement dans le quartier de Thouars permet de mieux capter les porteurs de projets issus du quartier Politique de la Ville, avec un doublement du nombre de personnes accompagnées venant du quartier. Depuis leur installation en 2017, 294 personnes se sont adressées à l'ADIE avec une répartition de 117 femmes pour 177 hommes.

En 2020, pour le premier semestre, 69 Talençais ont eu un premier contact avec l'ADIE afin d'évoquer un projet de création d'entreprises ou dans le cadre du développement de leur activité. Parmi eux, 13 étaient domiciliés sur le secteur « Politique de la Ville » de Talence.

Aussi, je vous propose de poursuivre pour l'année 2020 la collaboration avec l'ADIE avec une convention principalement orientée vers l'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprises des publics les plus en difficulté, la participation à la structure « Talence Pépinière », la contribution à des expérimentations de la Ville de Talence sur l'insertion par l'activité économique et l'accompagnement renforcé en amont et en aval de la création d'entreprises.

La Ville, pour sa part, s'engagera à verser à l'ADIE une subvention dont le montant sera calculé en fonction des résultats de l'association en matière d'accompagnement et qui ne pourra excéder la somme de 7 300 €.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention d'objectifs ».

ADOPTE PAR 42 VOIX POUR  
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme LUDLOW)

Reçu en Préfecture le 10/11/2020

### **N° 20 - Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction de travail le dimanche accordées par M. le Maire au titre de l'année 2021**

**M. HANOTIN** : Je vous invite à voter cette délibération par laquelle le Conseil Municipal va autoriser à ouvrir cinq dimanches supplémentaires en 2021, les commerçants à pouvoir ouvrir le dimanche. L'ensemble est précisé dans la délibération, vous le voyez, notamment pour le premier dimanche des soldes d'hiver le 10 janvier 2021, le premier dimanche des soldes d'été le 27 juin 2021, le 5 septembre 2021, le 28 novembre 2021 et les quatre dimanches de décembre. Dans cette période marquée par le nécessaire soutien à nos commerçants, je crois que cette délibération est la bienvenue.

**M. BARDIN** : Pour aller dans le sens de M. HANOTIN, effectivement, dans la période actuelle c'est plutôt bienvenu pour nos petits artisans locaux. J'ai juste une question. J'arrive à comprendre les soldes d'hiver, les soldes d'été, décembre, la rentrée scolaire. Il y a une date

que je ne comprends pas, c'est le 28 novembre 2021 qui correspond au dimanche suivant le Black Friday. D'où cela sort-il ?

**M. HANOTIN** : C'est suite à des discussions avec la Chambre de commerce et d'industrie, les organisations professionnelles et les associations de commerçants elles-mêmes. Ce n'est pas nous qui préconisons, c'est en réalité un choix qui est proposé par les associations de commerçants.

**M. LE MAIRE** : Et validé par Bordeaux Métropole.

**M. BIMBOIRE** : Vous comprendrez, monsieur le Maire, et chers collègues, qu'en tant que syndicaliste à la CGT, même si effectivement je m'associe au vote de l'opposition que je représente, je défends aussi l'intérêt des salariés. Certes, la période est difficile et je le conçois, certes nous défendons nos petits commerçants et non pas les grandes surfaces, je défends aussi les salariés qui ne sont pas tous d'accord pour travailler les dimanches, d'autant que les dimanches devraient également être des journées en famille. Je me devais quand même de le dire. Parce que l'ouverture du dimanche, je veux bien, mais trop c'est trop.

**M. LE MAIRE** : Je ne crois pas qu'il y ait autour de cette table des gens qui ne défendent pas les salariés ou qui n'aiment pas les dimanches en famille. Mais votre parole a été entendue.

Pour à l'unanimité ? Très bien.

## DÉLIBÉRATION

Monsieur HANOTIN, Conseiller municipal délégué au Commerce, expose :

« Le titre III de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite loi Macron, relatif notamment au développement de l'emploi, introduit de nouvelles mesures visant à améliorer au profit des salariés et des commerçants les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche et en soirée.

L'article L.3132-26 du code du travail autorisait ainsi les maires qui le souhaitaient à accorder aux commerces de détail (sauf dérogations de plein droit ou exceptionnelles), par arrêté municipal, l'autorisation d'ouvrir jusqu'à 5 dimanches par an.

La loi Macron du 6 août 2015 a étendu cette possibilité à 12 dimanches. L'arrêté municipal qui fixe le nombre de dimanches doit être pris au plus tard le 31 décembre 2020 pour l'année 2021.

Outre la consultation obligatoire des organisations d'employeurs et de salariés intéressées qui existait avant la loi Macron, l'arrêté municipal doit désormais faire l'objet d'une concertation préalable en consultant :

- le Conseil Municipal qui doit rendre un avis simple,
- l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, dont la commune est membre, lorsque le nombre de dimanches excède le nombre de 5, qui doit rendre un avis conforme.

A défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant la saisine de l'EPCI, cet avis est réputé favorable.

Les commerces alimentaires de détail qui peuvent déjà quant à eux librement ouvrir le dimanche (boulangerie, boucherie, poissonnerie...) jusqu'à 13 h, auront désormais la possibilité d'ouvrir toute la journée lors des dimanches accordés par le Maire.

Je vous rappelle que le Préfet peut imposer, à la demande conjointe des organisations syndicales de salariés et des organisations d'employeurs, la fermeture dominicale des commerces appartenant à une branche particulière ou dans une zone géographique précise (articles L.3132- 29 et 30 du Code du travail).

Aussi, pour les commerces de détail, autres que l'automobile, je vous propose, pour l'année 2021, le calendrier suivant, comprenant 5 dimanches auxquels pourront s'ajouter 3 dimanches après avis conforme de Bordeaux Métropole :

- Le 1er dimanche des soldes d'hiver, le 10 janvier 2021,
- Le 1er dimanche des soldes d'été, le 27 juin 2021,
- Le 1er dimanche suivant la rentrée de septembre, le 5 septembre 2021,
- Le 28 novembre 2021 correspond au dimanche suivant le « Black Friday »,
- 4 dimanches de décembre durant la période de Noël, les 5, 12, 19, et 26 décembre 2021.

Le choix de ces dates correspond aux préconisations émises lors d'une réunion de concertation organisée par la C.C.I. de Bordeaux et les organisations professionnelles.

Ce calendrier sera ensuite soumis pour avis conforme à Bordeaux Métropole. »

ADOPTÉ PAR 42 VOIX POUR  
Reçu en Préfecture le 10/11/2020

**M. LE MAIRE :** Finalement, nous allons finir par là où nous avons commencé. 20 délibérations 95 % ont été adoptées à l'unanimité, ce qui prouve bien, à défaut de place de la concorde, que parfois nous tournons en rond.

Je vous donne la date du prochain Conseil Municipal qui terminera cette année. Ce Conseil Municipal aura lieu le lundi 7 décembre à 18 heures 30. Je vous souhaite une bonne soirée. Bonne soirée à l'ensemble des internautes et à la prochaine fois. Merci, la séance est levée.

La séance est levée à 20 heures 52.